



Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Réunion du mardi 15 novembre 2016 à 18 heures 30

Salle des commissions – Hôtel de Ville de Saint-Dié-des-Vosges

RAPPORT DEFINITIF DE L'ANNEE 2016

Présents : *Anould* : Alain DEMANGE, Vice-Président de la CLECT. *Ban-sur-Meurthe – Clefey* : Sylvia DIDIERDEFRESSE et Coralie HERRY. *Plainfaing* : Patrick LALEVEE et Annie LAHEURTE. *Saint-Dié-des-Vosges* : Vincent BENOIT et Jean-Paul BESOMBES. *Saint-Léonard* : Marc MADEDDU. *Saulcy-sur-Meurthe* : Jacques JALLAIS. *Taintrux* : Jean-Luc DIEUDONNE et Henri LYONNET.

Excusés ayant donné procuration : Catherine MATHIEU a donné procuration à Marc MADEDDU (*Saint-Léonard*).

Excusés : David VALENCE, Président de la CLECT, Jacques HESTIN (*Anould*), Emmanuel LAURENT et Cyril PELAINGRE (*Mandray*), Pascal THOMAS (*Saulcy-sur-Meurthe*).

Absents : Jean-François LESNE et Jean-Pierre QUINANZONI (*Fraizey*).

La feuille d'émargement est annexée au présent rapport.

Monsieur David VALENCE, Président de la CLECT, a accueilli les membres de la commission et, constatant le quorum, a ouvert la séance. Appelé par d'autres obligations, il a confié la présidence de la séance à Monsieur Alain DEMANGE et s'est retiré.

Le présent document constitue le rapport définitif de l'année 2016 de la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées à la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges par les communes membres, au regard des compétences communautaires actuelles.

1. RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE APPLICABLE A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Par délibération n° 2014/01/05 du 13 janvier 2014, le conseil communautaire a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2014. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a par conséquent été créée, entre la communauté de communes et les communes membres, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts. Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées par les communes membres à l'EPCI l'année de la mise en place de la FPU et lors de chaque transfert de compétence ultérieur.

Le montant net de ces charges transférées sera déduit du montant des attributions de compensation dues par l'EPCI aux communes membres.

2. METHODES D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

En application de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, les charges sont évaluées de la façon suivante :

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

3. DETAIL DES CHARGES TRANSFEREES

3.1. Rappel des charges transférées au 1^{er} janvier 2014

Les charges transférées au 1^{er} janvier 2014 par les communes de Saint-Dié-des-Vosges et de Taintrux, lors de leur rattachement à la communauté de communes, ont été évaluées et arrêtées par la CLECT dans le rapport définitif de l'année 2014.

Les charges transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour les compétences « Tourisme », « Relais assistants maternels » et « Relais de Services Publics » sont évaluées, pour les dépenses non liées à un équipement, d'après leur coût réel tiré du compte administratif de l'exercice précédant l'année du transfert de la compétence concernée, soit l'exercice 2013.

3.1.1. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Le service de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés est financé par l'usager, le montant des dépenses et des recettes correspondant sont identiques. Le coût des charges transférées pour cette compétence est donc nul pour ces deux communes.

3.1.2. Tourisme

Le service de l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges est constitué de trois agents permanents à temps complet et d'un agent vacataire chargé d'assurer des visites touristiques ponctuelles sur le territoire de la Ville.

Un bâtiment, propre à ce service et dédié à l'accueil des visiteurs, est situé 6 quai du Maréchal Leclerc à Saint-Dié-des-Vosges. La Directrice disposait d'un bureau dans les locaux du CCAS, qui a été transféré au siège de la communauté en janvier 2014.

Nature des charges	Montant annuel
Charges diverses de fonctionnement	70 150 €
Frais de personnel	100 000 €
Part de la taxe de séjour reversée au Département (10 %)	3 622 €
Amortissements en cours	6 742 €
Sous-total des dépenses de tourisme transférées (D1)	180 514 €

Par ailleurs, l'équipement mobilier et informatique attaché aux postes des agents de l'Office de Tourisme n'a pas été transféré à l'EPCI en début d'année, un équipement neuf a donc été acheté par la communauté de communes. Cet investissement est donc comptabilisé dans les charges transférées, sur la base d'un coût moyen annualisé calculé en fonction de la durée d'amortissement de chaque bien, soit 3 ans pour le matériel informatique et 10 ans pour le mobilier.

Il faut donc ajouter également les charges suivantes :

Nature des charges	Montant annuel
Matériel informatique	418 €
Mobilier (bureaux, caissons mobiles, fauteuils, chaises)	162 €
Sous-total des dépenses de tourisme transférées (D2)	580 €
Total des dépenses de tourisme transférées (D = D1+D2)	181 094 €

Ressources perçues antérieurement par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en déduction de ces dépenses :

Nature des recettes	Montant annuel
Vente de produits divers par l'Office de Tourisme	12 500 €
Taxe de séjour	36 220 €
Total des recettes à déduire des dépenses de tourisme (R)	48 720 €

Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en matière de tourisme (D – R)	132 374 €
---	------------------

3.1.3. Relais Assistants Maternels

Le Relais Assistants Maternels de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est hébergé dans les locaux de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto appartenant au CCAS. Une convention a été signée, entre la communauté de communes et le CCAS, fixant le montant annuel total des charges relatives au RAM à 10 000 € (7 h de secrétariat hebdomadaire, frais de mise à disposition des locaux...). C'est donc ce montant qui est retenu pour les charges diverses. Les frais de personnel correspondent à la rémunération de l'animatrice, à temps non complet pour 28 heures de travail par semaine.

Nature des charges	Montant annuel
Charges diverses	10 000 €
Frais de personnel (animatrice)	29 057 €
Total des dépenses du RAM transférées (D)	39 057 €

Nature des recettes	Montant annuel
Prestation de service ordinaire CAF	15 912 €
Contrat Enfance Jeunesse CAF	11 418 €
Total des recettes à déduire des dépenses liées au RAM (R)	27 330 €

Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le RAM (D – R)	11 727 €
--	-----------------

3.1.4. Relais de Services Publics

Le Relais de Services Publics de Saint-Dié-des-Vosges est installé à Saint-Roch. L'accueil du public est assuré par un agent de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges mis à disposition de la communauté de communes 15,5 heures par semaine pour ce service. L'entretien des locaux est effectué par des agents municipaux.

Nature des charges	Montant annuel
Frais de mise à disposition des locaux, fournitures	2 927 €
Frais de personnel (administratif et entretien)	15 188 €
Total des dépenses du RSP transférées	18 115 €

Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le RSP	18 115 €
--	-----------------

3.2. Rappel des charges transférées en 2015

3.2.1. Développement économique (réunion de la CLECT du 24 février 2015)

Par délibération n° 2014/10/17 en date du 10 décembre 2014, le conseil communautaire a décidé de modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence en matière de développement économique en ajoutant les zones d'activité industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires suivantes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges :

- zones d'activité d'Hellieule 1, 2, 3 et 4,
- zone industrielle La Vaxenaire – Souhait,
- parc de la Pépinière,
- zone de la Madeleine,
- zone des Grandes Croisettes.

Les charges annuelles ont été évaluées de la façon suivante pour l'ensemble de ces zones :

Nature des charges	Montant annuel
Dépenses de fonctionnement des zones d'activités	
Entretien et nettoyage de la voirie et des espaces verts	210 900 €
Déneigement (100 €/km – moyenne de 10 passages/an)	8 240 €
Entretien des réseaux d'eau potable (1 800 €/km)	14 832 €
Entretien des réseaux d'eau usée (1 600 €/km)	13 184 €
Total des dépenses de fonctionnement des zones d'activité (D1)	247 156 €
Dépenses d'investissement des zones d'activités	
Rénovation du rond-point Claude Ptolémée (85 000 €/10 ans)	8 500 €
Total des dépenses d'investissement des zones d'activités (D2)	8 500 €
Dépenses pour la pépinière d'entreprises	
Assurance	1 980 €
Contrôle des extincteurs	120 €
Taxe foncière	11 500 €
Maintenance des portes automatiques	1 000 €
Remboursement des emprunts (capital et intérêts)	54 521 €
Total des dépenses pour la pépinière d'entreprises (D3)	69 121 €
Total des dépenses transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en matière de développement économique (D = D1+D2+D3)	324 777 €

Ressources perçues en déduction de ces dépenses :

Nature des recettes	Montant annuel
Loyers de la pépinière	25 000 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 000 €
Total des recettes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à déduire des dépenses en matière de développement économique (R)	27 000 €
Total des charges transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en matière de développement économique (D – R)	297 777 €

3.2.2. Conservatoire Olivier Douchain (réunion de la CLECT du 08 avril 2015)

Par délibération n° 2014/09/02 en date du 29 octobre 2014, le conseil communautaire a décidé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et

fonctionnement d'équipements culturels » en intégrant le Centre d'Eveil Musical Olivier Douchain de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1^{er} septembre 2015, dénommé ensuite Conservatoire Olivier Douchain (COD) par délibération du 1^{er} juillet 2015.

Ce conservatoire est installé dans les locaux de la NEF, située 64 rue des Quatre Frères Mougeotte à Saint-Dié-des-Vosges. Le service est constitué de 20 agents pour l'enseignement de la musique (cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique), dont 11 à temps complet et 9 à temps non complet, et d'un adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet, tous transférés à la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1^{er} septembre 2015.

Les instruments de musique acquis antérieurement par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges sont transférés à la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges. Le montant des investissements présentés sur la période de 2008 à 2015 étant très variable d'une année à l'autre (de 3 500 € à 25 723 €), les membres de la commission décident d'établir une moyenne sur ces huit derniers exercices, ce qui représente un montant annuel moyen de 10 609 €.

Compte tenu que la compétence est transférée à compter du 1^{er} septembre 2015, le montant des charges évalué sur une année est parallèlement comptabilisé pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 en tenant compte que certaines charges annuelles du service sont supportées uniquement sur ces quatre derniers mois de l'année (investissements, charges exceptionnelles).

Nature des charges	Montant annuel	Montant proratisé 2015 (4 mois)
Charges diverses de fonctionnement	52 655 €	17 552 €
Frais de personnel	582 688 €	194 229 €
Charges exceptionnelles (bourses et prix)	700 €	700 €
Immobilisations corporelles (instruments de musique)	10 609 €	10 609 €
Total des dépenses transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le COD (D)	646 652 €	223 090 €

Ressources perçues en déduction de ces dépenses :

Nature des recettes	Montant annuel	Montant proratisé 2015 (4 mois)
Participation financière des élèves du conservatoire	50 000 €	16 667 €
Total des recettes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à déduire des dépenses transférées du COD (R)	50 000 €	16 667 €

Total des charges transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le COD (D - R)	596 652 €	206 423 €
---	------------------	------------------

3.2.3. Politique du logement : programme « Habiter mieux en Déodatia » (réunion de la CLECT du 04 novembre 2015)

Par délibération n° 2015/01/03 en date du 21 janvier 2015, le conseil communautaire a décidé la prise d'une complémentaire supplémentaire « Politique du logement » pour la mise en œuvre d'une politique du logement dans le cadre du programme Habiter mieux en Déodatia. La modification statutaire a été actée par arrêté préfectoral n° 1257/2015 du 17 août 2015.

Cette décision a été complétée par une délibération n° 2017/07/07 en date du 09 septembre 2015 pour la prise en charge de la participation de l'année 2015 par la communauté.

Les charges transférées correspondent au montant de la participation aux frais d'ingénierie du programme, sur la base de 1,20 € par an et par habitant de chaque commune du territoire. Les charges retenues sont calculées en fonction des chiffres de population INSEE au 1^{er} janvier 2015.

Nature des charges	Population INSEE 2015	Montant annuel
Participation ingénierie - commune d'Anould	3 458	4 150 €
Participation ingénierie - commune de Ban-sur-Meurthe – Clefcy	991	1 189 €
Participation ingénierie - commune de Fraize	3 116	3 739 €
Participation ingénierie - commune de Mandray	631	757 €
Participation ingénierie - commune de Plainfaing	1 793	2 152 €
Participation ingénierie - commune de Saint-Dié-des-Vosges	22 089	26 507 €
Participation ingénierie - commune de Saint-Léonard	1 385	1 662 €
Participation ingénierie - commune de Saulcy-sur-Meurthe	2 418	2 902 €
Participation ingénierie - commune de Taintrux	1 609	1 931 €
Total des charges transférées pour la politique du logement – Habiter mieux en Déodat	37 490	44 989 €

Aucune recette ne vient en déduction du montant des charges transférées.

3.3 Charges transférées en 2016

3.3.1. Aire d'accueil des gens du voyage (réunion de la CLECT du 15 novembre 2016)

Par délibération n° 2015/07/03 en date du 09 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence supplémentaire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Le transfert de cette compétence est effectif depuis le 04 février 2016, date de l'arrêté préfectoral n° 140/2016 portant modification des statuts de la communauté.

La commission décide de retenir le montant des dépenses de fonctionnement d'après leur coût réel constaté au titre de l'exercice 2015. Les charges sont principalement constituées des dépenses d'eau, d'assainissement, d'électricité et de personnel. Ces dernières sont évaluées à un équivalent temps plein et intègrent les interventions de la police municipale et des services techniques. A ces dépenses, s'ajoutent également l'achat de diverses fournitures de petit équipement pour l'entretien du site et les réparations effectuées par le personnel technique, ainsi que la location de bennes pour l'évacuation de déchets tout-venant.

Nature des charges	Montant annuel
Eau et assainissement	36 955 €
Electricité	70 454 €
Fournitures de petit équipement	7 625 €
Locations mobilières (bennes)	246 €
Charges de personnel (police municipale et services techniques - 1 ETP)	41 598 €
Dépenses moyennes d'investissement	1 800 €
Total des dépenses transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'aire d'accueil des gens du voyage (D)	158 678 €

En déduction de ces charges, il y a lieu de retenir l'aide financière de l'Etat versée par la CAF. Elle est constituée d'une part fixe définie en fonction du nombre de places de l'aire d'accueil (33 907 €) et d'une part variable calculée en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuelle des places (16 954 €).

Nature des recettes	Montant annuel
Aide financière de l'Etat	50 861 €
Total des recettes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à déduire des dépenses transférées liées à l'aire d'accueil des gens du voyage (R)	50 861 €
Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'aire d'accueil des gens du voyage (D - R)	107 817 €

4. RECAPITULATIF DES CHARGES NETTES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

Compétence	Montant
Anould	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	4 150 €
Ban-sur-Meurthe – Clefcy	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	1 189 €
Fraize	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	3 739 €
Mandray	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	757 €
Plainfaing	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	2 152 €
Saint-Dié-des-Vosges	
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	0 €
Tourisme	132 374 €
Relais Assistants Maternels	11 727 €
Relais de Services Publics	18 115 €
Développement économique	297 777 €
Conservatoire Olivier Douchain	596 652 €
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	26 507 €
Aire d'accueil des gens du voyage	107 817 €
Total des charges nettes transférées par Saint-Dié-des-Vosges	1 190 969 €
Saint-Léonard	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	1 662 €
Saulcy-sur-Meurthe	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	2 902 €
Taintrux	
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	0 €
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	1 931 €
Total des charges nettes transférées par Taintrux	1 931 €
Total des charges nettes transférées	1 209 451 €

Le montant des charges transférées tel qu'il figure ci-dessus est voté à l'unanimité par les membres de la CLECT.

Le Président de la CLECT,

David VALENCE

Budget Principal consolidé

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	36 162 493,14	33 568 064,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		2 594 429,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		36 162 493,14	36 162 493,14

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 146 389,00	8 096 265,65
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 020 933,83	539 055,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		532 002,18
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 167 322,83	9 167 322,83

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	45 329 815,97	45 329 815,97
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
011	Charges à caractère général	8 362 038,00	429,14		188 372,00		8 550 839,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 459 000,00	1 417 000,00		-700 000,00		15 176 000,00
014	Atténuations de produits	95 000,00			7 646,00		102 646,00
65	Autres charges de gestion courante	5 144 550,00	206 000,00	-373 000,00			4 977 550,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		28 060 588,00	1 623 429,14	-373 000,00	-503 982,00		28 807 035,14
66	Charges financières	1 465 000,00			-65 664,00		1 399 336,00
67	Charges exceptionnelles	1 157 010,00	-489 000,00	783 000,00	94 252,00		1 545 262,00
68	Dotations aux provisions (4)	15 000,00	1 420 000,00		548 400,00		1 983 400,00
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 697 598,00	2 554 429,14	410 000,00	73 006,00		33 735 033,14
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 451 664,00	201 000,00	-410 000,00			1 242 664,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 184 796,00					1 184 796,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00			2 427 460,00
TOTAL		33 334 058,00	2 755 429,14		73 006,00		36 162 493,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 162 493,14
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 342 100,00			18 000,00		1 360 100,00
73	Impôts et taxes	22 963 500,00	201 000,00		-496 835,00		22 667 665,00
74	Dotations et participations	8 199 458,00			38 837,00		8 238 295,00
75	Autres produits de gestion courante	173 000,00	-40 000,00		30 268,00		163 268,00
013	Atténuations de charges	206 000,00					206 000,00
Total des recettes de gestion courante		32 884 058,00	161 000,00		-409 730,00		32 635 328,00
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	80 000,00					80 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)				482 736,00		482 736,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 964 058,00	161 000,00		73 006,00		33 198 064,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	370 000,00					370 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		370 000,00					370 000,00
TOTAL		33 334 058,00	161 000,00		73 006,00		33 568 064,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 594 429,14
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 162 493,14
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	2 057 460,00
--	---------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks (6)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 262,00	366 123,08		116 821,00		744 206,08
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	3 499 198,00	1 828 417,55	-410 000,00	246 290,00		5 163 905,55
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours		27 393,20				27 393,20
	Total des opérations d'équipement						
	Total des dépenses d'équipement	3 760 460,00	2 221 933,83	-410 000,00	363 111,00		5 935 504,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	209 000,00					209 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00					10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 328 000,00					2 328 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières				100,00		100,00
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	2 547 000,00			100,00		2 547 100,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				56 197,00		56 197,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 307 460,00	2 221 933,83	-410 000,00	419 408,00		8 538 801,83
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	370 000,00					370 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)				258 521,00		258 521,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	370 000,00			258 521,00		628 521,00
	TOTAL	6 677 460,00	2 221 933,83	-410 000,00	677 929,00		9 167 322,83

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 167 322,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks (6)						
13	Subventions d'investissement	475 000,00	539 055,00		363 211,00		1 377 266,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00					2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des recettes d'équipement	2 475 000,00	539 055,00		363 211,00		3 377 266,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	870 000,00					870 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)		949 876,65				949 876,65
138	Autres sub. d'invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations	696 000,00					696 000,00
	Total des recettes financières	1 566 000,00	949 876,65				2 515 876,65
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				56 197,00		56 197,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 041 000,00	1 488 931,65		419 408,00		5 949 339,65
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	1 451 664,00	201 000,00	-410 000,00			1 242 664,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 184 796,00					1 184 796,00
041	Opérations patrimoniales (5)				258 521,00		258 521,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00	258 521,00		2 685 981,00
	TOTAL	6 677 460,00	1 689 931,65	-410 000,00	677 929,00		8 635 320,65

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 167 322,83

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (II)	2 057 460,00
--	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
011	Charges à caractère général	8 362 038,00	429,14		188 372,00		8 550 839,14
6042	Achats de presta.de services(autre que t	1 380 000,00					1 380 000,00
60611	Eau et assainissement	114 450,00					114 450,00
60612	Energie électricité	870 450,00			85 000,00		955 450,00
60613	Chauffage urbain	1 073 950,00					1 073 950,00
60622	Carburants	135 200,00					135 200,00
60623	Alimentations	58 750,00			2 000,00		60 750,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 100,00					8 100,00
60631	Fournitures d'entretien	72 700,00					72 700,00
60632	Fournitures petits équipements	490 540,00	429,14		5 000,00		495 969,14
60633	Fournitures de voirie	85 000,00					85 000,00
60636	Vêtements de travail	51 400,00					51 400,00
6064	Fournitures administratives	71 450,00					71 450,00
6065	Livres,disques,cassettes	57 700,00					57 700,00
6068	Autres matières & fournitures	112 950,00			3 500,00		116 450,00
611	Contrats prest services	1 820 150,00			82 872,00		1 903 022,00
6122	Crédit-bail mobilier	20 000,00					20 000,00
6132	Locations immobilières	61 200,00					61 200,00
6135	Locations mobilières	137 790,00					137 790,00
614	Charges locatives	7 620,00					7 620,00
61521	Bâtiments publics	180 800,00					180 800,00
615221	Bâtiments publis	32 400,00					32 400,00
615228	Autres bâtiments	500,00					500,00
615232	Réseaux	190 000,00					190 000,00
61551	Matériel roulant	82 500,00					82 500,00
61558	Autres biens mobiliers	53 420,00					53 420,00
6156	Maintenance	170 120,00					170 120,00
6161	Multirisques	190 000,00					190 000,00
617	Etudes et recherches	4 000,00					4 000,00
6182	Documentation	25 260,00					25 260,00
6184	Versements organismes formation	70 000,00					70 000,00
6188	Autres frais divers	13 100,00					13 100,00
6225	Indemnité comptable et régisseurs	6 000,00					6 000,00
6226	Honoraires	34 000,00					34 000,00
6227	Frais d'actes et contentieux	83 200,00					83 200,00
6228	Divers	6 550,00					6 550,00
6231	Annonces et insertions	44 000,00					44 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 760,00					38 760,00
6236	Catalogues et imprimés	46 658,00			4 000,00		50 658,00
6237	Publications	55 000,00					55 000,00
6238	Publicité, publication	60 500,00					60 500,00
6241	Transports de biens	5 000,00					5 000,00
6247	Transports collectifs	10 500,00					10 500,00
6248	Divers	6 500,00					6 500,00
6251	Voyages et déplacements	30 400,00			3 000,00		33 400,00
6257	Réceptions	7 400,00					7 400,00
6261	Frais d'affranchissement	88 800,00					88 800,00
6262	Frais de télécommunications	96 130,00					96 130,00
627	Services bancaires	2 100,00					2 100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	29 890,00					29 890,00
6282	Frais de gardiennage	500,00					500,00
6288	Autres services extérieurs	21 000,00			3 000,00		24 000,00
63512	Taxes foncières	34 700,00					34 700,00
63513	Autres impôts locaux	700,00					700,00
6354	Droits enregistrement et de timbre	500,00					500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00					2 000,00
6358	Autres droits	6 000,00					6 000,00
637	Autres impôts,taxes,vers	3 750,00					3 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 459 000,00	1 417 000,00		-700 000,00		15 176 000,00
6336	Cotisations cnfpt	82 300,00					82 300,00
6338	Autres impôts taxes versem.assimilés/rém	20 500,00					20 500,00
64111	Rémunération principale	6 810 000,00	1 068 800,00		-700 000,00		7 178 800,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement	133 600,00					133 600,00
64118	Autres indemnités	498 000,00	50 000,00				548 000,00
64131	Rémunérations	2 672 200,00	298 200,00				2 970 400,00
64168	Autres emplois d'insertion	179 700,00					179 700,00
6451	Cotisations à l'urssaf	1 776 300,00					1 776 300,00
6453	Cotisations caisse de retraites	2 007 800,00					2 007 800,00
6454	Cotisations aux assedic	130 700,00					130 700,00
6455	Cot.assurance personnel	90 000,00					90 000,00
6471	Prest.vers.pour cpt fnal	11 400,00					11 400,00
64731	Allocations versées directement	9 000,00					9 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 400,00					15 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 100,00					22 100,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
014	Atténuations de produits	95 000,00			7 646,00		102 646,00
7391172	Dégrèvement de th sur logements vacants	80 000,00					80 000,00
73942	Reversement sur taxe de versement de tra	15 000,00			7 646,00		22 646,00
65	Autres charges de gestion courante	5 144 550,00	206 000,00	-373 000,00			4 977 550,00
6531	Indemnités des élus	280 000,00					280 000,00
6532	Frais de missions élus	15 000,00					15 000,00
6533	Cot.de retraite des élus	23 000,00					23 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale,part pat	21 000,00					21 000,00
6535	Formation des élus	15 000,00					15 000,00
65372	Cot fonds alloc fin mandat	1 000,00					1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00					10 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00					5 000,00
6553	Service d'incendie	650 000,00	4 000,00				654 000,00
6557	Contribution - politique de l'habitat	43 000,00					43 000,00
6558	Autres dépenses obligatoires	76 800,00					76 800,00
657348	Autres communes	13 000,00					13 000,00
657361	Caisse des ecoles	600 000,00	160 000,00				760 000,00
657362	Ccas	880 000,00					880 000,00
657364	Spic	1 285 000,00	32 000,00	-373 000,00			944 000,00
65738	Autres organismes public	387 000,00					387 000,00
6574	Subvention fonctionnement pers.droit pri	839 750,00	10 000,00				849 750,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus						
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES							
(a) = (011+012+014+65+656)		28 060 588,00	1 623 429,14	-373 000,00	-503 982,00		28 807 035,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 12.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
66	Charges financières (b)	1 465 000,00			-65 664,00		1 399 336,00
6615	Intérêts cpts courants	10 000,00					10 000,00
6616	Intér.banc.et sur opér.financement(escom)	5 000,00					5 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 450 000,00			-65 664,00		1 384 336,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=						
67	Charges exceptionnelles (c)	1 157 010,00	-489 000,00	783 000,00	94 252,00		1 545 262,00
6711	Intérêts moratoires	1 000,00					1 000,00
6713	Secours et dots	2 000,00					2 000,00
6714	Bourses et prix	26 710,00					26 710,00
6718	Autres charges except.sur opérations ges	25 000,00			84 252,00		109 252,00
673	Titres annulés	15 100,00			14 000,00		29 100,00
67441	Subv. budgets annexes	1 080 200,00	-489 000,00	783 000,00			1 374 200,00
6745	Subventions aux pers. de droit privé	6 000,00			-4 000,00		2 000,00
678	Autres charges except.	1 000,00					1 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)	15 000,00	1 420 000,00		548 400,00		1 983 400,00
6815	Dot.prov.risq.&charges d'exploitation						
6865	Dot.prov.risques&charges financiers	15 000,00	1 420 000,00		548 400,00		1 983 400,00
022	Dépenses imprévues (e)						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		30 697 598,00	2 554 429,14	410 000,00	73 006,00		33 735 033,14
023	Virement à la section d'investissement	1 451 664,00	201 000,00	-410 000,00			1 242 664,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 184 796,00					1 184 796,00
6811	Dot.amort.immobilisations corpor.incorp.	1 096 000,00					1 096 000,00
6862	Dotat. aux amort. charges fin. à répart.	88 796,00					88 796,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00			2 427 460,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00			2 427 460,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		33 334 058,00	2 755 429,14		73 006,00		36 162 493,14
+							
RESTES A REALISER N-1 (11)							
+							
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)							
=							
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							36 162 493,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").

(9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES							A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
013	Atténuations des charges	206 000,00					206 000,00
6419	Remb. sur rémunérations	111 000,00					111 000,00
6459	Remb. sur charges ss	90 000,00					90 000,00
6479	Remboursements autres charges sociales	5 000,00					5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	1 342 100,00			18 000,00		1 360 100,00
70311	Concession cimetière	35 000,00					35 000,00
70323	Occupation du domaine public	105 000,00					105 000,00
70388	Autres redevances et recettes	144 700,00			18 000,00		162 700,00
7062	Redevances et droits services culturels	23 000,00					23 000,00
7066	Redevances et droits	60 000,00					60 000,00
7067	Redevances et droits serv.péri-scolaires	55 000,00					55 000,00
70688	Autres prestations de services	486 000,00					486 000,00
7078	Autres marchandises	4 000,00					4 000,00
7083	Loc div (autres qu'immeubles)						
70846	Au gfp de rattachement	20 000,00					20 000,00
70872	Remboursement frais par budgets annes	211 500,00					211 500,00
70873	Par les ccas	41 000,00					41 000,00
70876	Par le gfp de rattachement	100 000,00					100 000,00
70878	Facturé à d'autres redevables	56 900,00					56 900,00
73	Impôts et taxes	22 963 500,00	201 000,00		-496 835,00		22 667 665,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	12 230 000,00	240 000,00		83 058,00		12 553 058,00
7321	Attribution de compensation	7 700 000,00	-39 000,00		-700 000,00		6 961 000,00
7323	Fngir	674 000,00					674 000,00
7325	Fonds péréq recettes fisc com et interco	250 000,00			120 107,00		370 107,00
7328	Autres reversements de fiscalité						
7336	Droits de place	41 500,00					41 500,00
7337	Droits de stationnement	348 000,00					348 000,00
7342	Versement de transport	880 000,00					880 000,00
7351	Taxes sur l'électricité	410 000,00					410 000,00
7363	Impôts sur spectacles						
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	180 000,00					180 000,00
7381	Taxes mutations ou tax de publicité fonc	250 000,00					250 000,00
74	Dotations et participations	8 199 458,00			38 837,00		8 238 295,00
7411	Dotation forfaitaire	2 400 000,00			-143 647,00		2 256 353,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 770 000,00			154 585,00		2 924 585,00
74126	Dotation de compensation des groupements						
74127	Dotation nationale de prérequis	375 000,00			-13 417,00		361 583,00
746	Dotation générale de décentralisation				54 284,00		54 284,00
74712	Emplois d'avenir	100 000,00					100 000,00
74718	Participations autres	373 978,00			4 922,00		378 900,00
7472	Régions	16 380,00					16 380,00
7473	Départements						
74748	Autres communes	20 000,00					20 000,00
7478	Autres organismes	820 000,00			48 000,00		868 000,00
7482	Compensation perte taxe						
748313	Dotation compensation de la réforme tp	355 000,00					355 000,00
748314	Dotation unique compensations spéc tp	96 000,00			-14 429,00		81 571,00
74833	Etat - compensation au titre de la cet	178 000,00					178 000,00
74834	Compensation exonération tf	80 000,00			18 856,00		98 856,00
74835	Compensation exonération th	600 000,00			-70 317,00		529 683,00
7484	Dotation de recensement	4 900,00					4 900,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 000,00					10 000,00
7488	Autres participations	200,00					200,00
75	Autres produits de gestion courante	173 000,00	-40 000,00		30 268,00		163 268,00
752	Revenus des immeubles	73 000,00					73 000,00
7551	Excédent budgets annexes	100 000,00	-40 000,00				60 000,00
757	Redev versées par les fermiers et conces				30 268,00		30 268,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES							
(a) = 70+73+74+75+013		32 884 058,00	161 000,00		-409 730,00		32 635 328,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
76	Produits financiers (b)						
761	Produits de participations						
7688	Autres produits financiers						
7621	Intérêts encaissés à l'échéance						
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE						
	Calcul du 7622						
	Montant des ICNE de l'exercice=						
	Montant de l'exercice N-1=						
77	Produits exceptionnels (c)	80 000,00					80 000,00
7718	Autres prod. exceptionnels/opération ges						
773	Mandats annulés	10 000,00					10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	70 000,00					70 000,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)				482 736,00		482 736,00
7815	Reprises sur provisions pour risques						
7865	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers				482 736,00		482 736,00
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		32 964 058,00	161 000,00		73 006,00		33 198 064,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)	370 000,00					370 000,00
722	Immobilisations corporelles	250 000,00					250 000,00
773	Mandats annulés						
777	Quote-part subvent.inv	120 000,00					120 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)						
60315	Variation des stocks des terrains à aménager						
7133	Variation des en-cours de production de biens						
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		370 000,00					370 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	33 334 058,00	161 000,00		73 006,00		33 568 064,00
---	----------------------	-------------------	--	------------------	--	----------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 162 493,14

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 - DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) L'article 7815 est budgété si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES							B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks						
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	261 262,00	366 123,08		116 821,00		744 206,08
2031	Frais d'étude	205 000,00	240 340,04		115 957,00		561 297,04
2033	Frais insertion				864,00		864,00
2051	Concessions et droits similaires	56 262,00	125 783,04				182 045,04
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)						
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 499 198,00	1 828 417,55	-410 000,00	246 290,00		5 163 905,55
2111	Terrains nus		456 576,00	-410 000,00			46 576,00
2121	Plantations	16 000,00	2 790,25		162 510,00		181 300,25
2128	Autres agencements	970 700,00	116 278,54		80 000,00		1 166 978,54
2135	Installations générales	766 100,00	580 760,07		17 115,00		1 363 975,07
2138	Autres constructions	330 000,00	144 000,00				474 000,00
2151	Réseaux de voirie	515 000,00	256 614,04				771 614,04
2152	Installations de voirie	288 000,00	57 325,36				345 325,36
21538	Autres réseaux	131 100,00	37 500,00		-11 136,00		157 464,00
2158	Autres installations, matériel outillage	22 800,00	12 133,38				34 933,38
2161	Oeuvres et objets d'art		19 496,00		-15 000,00		4 496,00
2182	Matériel de transport	195 000,00					195 000,00
2183	Matériel bureau & matériel informatique	74 861,00	5 819,26				80 680,26
2184	Mobilier	18 600,00	82 160,86		5 145,00		105 905,86
2188	Autres immobilisations corporelles	171 037,00	56 963,79		7 656,00		235 656,79
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)						
23	Immobilisations en cours (hors opération)		27 393,20				27 393,20
2315	Installations, matériel et outillage techniques		27 393,20				27 393,20
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corpo						
	Total des opérations						
	Total des dépenses d'équipement	3 760 460,00	2 221 933,83	-410 000,00	363 111,00		5 935 504,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	209 000,00					209 000,00
10223	Taxe locale d'équipement						
103	Plan de relance fctva	209 000,00					209 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00					10 000,00
1323	Départements	10 000,00					10 000,00
1328	Autres						
16	Emprunts et dettes assimilées	2 328 000,00					2 328 000,00
1641	Emprunts à taux fixe	2 280 000,00					2 280 000,00
16878	Autres organismes	48 000,00					48 000,00
18	Compte de liaison : affectation à						
26	Participations et créances rattachées à des particip.						
261	Titres de participation						
266	Autres formes de participation						
27	Autres immobilisations financières				100,00		100,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé						
275	Dépôts et cautionnements versés				100,00		100,00
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	2 547 000,00			100,00		2 547 100,00
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)						
4581	Opérations sous mandat				56 197,00		56 197,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				56 197,00		56 197,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 307 460,00	2 221 933,83	-410 000,00	419 408,00		8 538 801,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	370 000,00					370 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	120 000,00					120 000,00
1021	Dotation						
13911	Subvention d'équipement	1 600,00					1 600,00
13932	Amendes de police	118 400,00					118 400,00
	Charges transférées (7)	250 000,00					250 000,00
2128	Autres agencements	5 000,00					5 000,00
2135	Installations générales	243 000,00					243 000,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00					2 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)				258 521,00		258 521,00
2111	Terrains nus						
2128	Autres agencements				88 281,00		88 281,00
2135	Installations générales				113 964,00		113 964,00
2138	Autres constructions						
2151	Réseaux de voirie				49 616,00		49 616,00
2152	Installations de voirie				5 580,00		5 580,00
21538	Autres réseaux						
2182	Matériel de transport				972,00		972,00
2184	Mobilier				108,00		108,00
2188	Autres immobilisations corporelles						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		370 000,00			258 521,00		628 521,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 677 460,00	2 221 933,83	-410 000,00	677 929,00		9 167 322,83
---	---------------------	---------------------	--------------------	-------------------	--	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
9 167 322,83	

- (1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé et les chapitres budgétaires correspondants
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(6) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats); DETAILLE PAR COMPTE

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES							B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks						
13	Subventions d'investissement	475 000,00	539 055,00		363 211,00		1 377 266,00
1321	Etat & établissements nationaux	225 000,00	509 055,00		319 911,00		1 053 966,00
1322	Régions						
1323	Départements		30 000,00				30 000,00
1328	Autres				43 300,00		43 300,00
1332	Amendes de police	250 000,00					250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00					2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00					2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corpo						
Total des recettes d'équipement		2 475 000,00	539 055,00		363 211,00		3 377 266,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	870 000,00	949 876,65				1 819 876,65
10222	Fctva	720 000,00					720 000,00
10223	Taxe locale d'équipement	150 000,00					150 000,00
10226	Taxe d'aménag et verse pour sous densité						
1021	Dotations						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		949 876,65				949 876,65
138	Autres subventions d'investiss. non transférables						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à						
26	Participations et créances rattachées à des particip.						
266	Autres formes de participation						
27	Autres immobilisations financières						
27638	Créances sur collectivités publiques						
2764	Créances sur des particuliers						
024	Produits des cessions d'immobilisation	696 000,00					696 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	696 000,00					696 000,00
Total des recettes financières		1 566 000,00	949 876,65				2 515 876,65
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)						
4582	Opérations sous mandat				56 197,00		56 197,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					56 197,00		56 197,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 041 000,00	1 488 931,65		419 408,00		5 949 339,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2 25/11/2016	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
021	Virement de la section de fonctionnement	1 451 664,00	201 000,00	-410 000,00			1 242 664,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)	1 184 796,00					1 184 796,00
28031	Amortissements frais études	108 000,00					108 000,00
28032	Amortissements frais recherches	1 600,00					1 600,00
28033	Amortissements frais insertions	600,00					600,00
2804112	Bâtiments et installations	16 400,00					16 400,00
2804132	Bâtiments et installations	182 000,00					182 000,00
2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt natio						
2804182	Bâtiments et installations	32 500,00					32 500,00
280422	Bâtiments et installations	5 900,00					5 900,00
28051	Concessions et droits similaires	34 600,00					34 600,00
28121	Réceptions	18 200,00					18 200,00
28132	Immeubles de rapport	16 100,00					16 100,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 100,00					1 100,00
281568	Autre matériel incendie						
28158	Autres installations, matériel outillage	107 000,00					107 000,00
28181	Installations générales						
28182	Matériel de transport	166 500,00					166 500,00
28183	Matériel bureau et informatique	194 500,00					194 500,00
28184	Mobilier	48 400,00					48 400,00
28188	Autres	162 600,00					162 600,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	88 796,00					88 796,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00			2 427 460,00
041	Opérations patrimoniales (8)				258 521,00		258 521,00
1328	Autres						
16878	Autres organismes						
2031	Frais d'étude				250 853,00		250 853,00
2033	Frais insertion				7 668,00		7 668,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00	258 521,00		2 685 981,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		6 677 460,00	1 689 931,65	-410 000,00	677 929,00		8 635 320,65

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
	+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	532 002,18
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 167 322,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(7) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats); DETAILLE PAR COMPTE

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° (1/6)

VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales <u>Ordre</u> Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrain Article 2135 : Installations générales Article 2151 : Réseaux de voirie Article 2152 : Installations de voirie Article 2182 : Matériel de transport Article 2184 : Mobilier	88 281,00 113 964,00 49 616,00 5 580,00 972,00 108,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales <u>Ordre</u> Article 2031 : Frais d'études Article 2033 : Frais d'insertions	250 853,00 7 668,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles Article 2031 : Frais d'études Article 2033 : Frais d'insertions	115 957,00 864,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement Article 1321 : Etat Article 1328 : Autres organismes	319 911,00 43 300,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2121 : Plantations d'arbres Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrains Article 2135 : Installations générales Article 21538 : Autres réseaux Article 2161 : Œuvres et objets d'art Article 2184 : Mobilier Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	162 510,00 80 000,00 17 115,00 -11 136,00 -15 000,00 5 145,00 7 656,00	Chapitre 458 : Opérations sous mandat Article 4582 : Recettes	56 197,00
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières Article 275 : Dépôts et cautionnements versés	100,00		
Chapitre 458 : Opérations sous mandat Article 4581 : Dépenses	56 197,00		
TOTAL	677 929,00		677 929,00

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° (2/6)

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général		Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	
Article 60612 : Energie électricité	85 000,00	Article 70388 : Autres redevances et recettes diverses	18 000,00
Article 60623 : Alimentation	2 000,00		
Article 60632 : Fournitures de petit équipement	5 000,00		
Article 6068 : Autres matières et fournitures	3 500,00		
Article 611 : Contrats de prestations de services	82 872,00		
Article 6236 : Catalogues et imprimés	4 000,00		
Article 6251 : Voyages et déplacements	3 000,00		
Article 6288 : Autres services extérieurs	3 000,00		
Chapitre 012 : Charges de personnel		Chapitre 73 : Impôts et taxes	
Article 64111 : Rémunérations titulaires	-700 000,00	Article 73111 : Taxes foncières et d'habitation	83 058,00
		Article 7321 : Attribution de compensation	-700 000,00
		Article 7325 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommu.	120 107,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits		Chapitre 74 : Dotations et participations	
Article 73942 : Reversement sur taxe de versement transport	7 646,00	Article 7411 : Dotation forfaitaire	-143 647,00
		Article 74123 : Dotation de solidarité urbaine	154 585,00
		Article 74127 : Dotation nationale de péréquation	-13 417,00
		Article 746 : Dotation générale de décentralisation	54 284,00
		Article 74718 : Autres participations Etat	4 922,00
		Article 7478 : Autres organismes	48 000,00
		Article 748314 : Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	-14 429,00
		Article 74834 : Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	18 856,00
		Article 74835 : Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	-70 317,00
Chapitre 66 : Charges financières		Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-65 664,00	Article 757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	30 268,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions	
Article 6718 : Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	84 252,00	Article 7865: Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	482 736,00
Article 673 : Titres annulés	14 000,00		
Article 6745 : Subventions aux personnes de droit privé	-4 000,00		
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	548 400,00		
TOTAL	73 006,00		73 006,00

25 novembre 2016 – n° (3/6)

BUDGET EAU

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
		<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	-5 000,00
		Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		<u>Ordre</u> Article 281531 : Amortissement travaux réseaux d'adduction d'eau	5 000,00
TOTAL	0,00		0,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions	
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	-5 000,00	Article 7865: Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	19 685,00
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<u>Ordre</u> Article 6811 : Dotations aux amortissements	5 000,00		
Chapitre 66 : Charges financières			
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	10 685,00		
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	9 000,00		
TOTAL	19 685,00		19 685,00

BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
<u>Ordre</u> Article 139111 : Agence de l'eau	600,00	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	600,00
TOTAL	600,00		600,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	600,00	<u>Ordre</u> Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	600,00
Chapitre 66 : Charges financières		Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions	
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	37 804,00	Article 7865: Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	69 704,00
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	31 900,00		
TOTAL	70 304,00		70 304,00

25 novembre 2016 – n° (4/6)

BUDGET FORETS

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
<u>Ordre</u> Article 2117 : Bois et forêts	600,00	<u>Ordre</u> Article 2031 : Frais d'études	600,00
TOTAL	600,00		600,00

BUDGET REGIE DE SPECTACLES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général		Chapitre 74 : Dotations et participations	
Article 611 : Contrats de prestations de services	19 644,00	Article 7478 : Autres organismes	20 000,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles			
Article 673 : Titres annulés	356,00		
TOTAL	20 000,00		20 000,00

BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
<u>Ordre</u> Article 13912 : Régions	235 320,00	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	235 320,00
Chapitre 13 : Subventions d'investissement		Chapitre 13 : Subventions d'investissement	
Article 1922 : Régions	1 961 000,00	Article 1922 : Régions	1 961 000,00
TOTAL	2 196 320,00		2 196 320,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général		Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Article 6061 : Eau, énergie	-4 000,00	<u>Ordre</u> Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	235 320,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement			
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	235 320,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles			
Article 673 : Titres annulés	4 000,00		
TOTAL	235 320,00		235 320,00

25 novembre 2016 – n° (5/6)

BUDGET OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
<u>Ordre</u> Article 2135 : Installations générales	11 271,00	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	-600,00
		Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		<u>Ordre</u> Article 28188 : Autres immobilisations Corporelles	600,00
		Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
		<u>Ordre</u> Article 2031 : Frais d'études	11 271,00
TOTAL	11 271,00		11 271,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement			
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	-600,00		
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<u>Ordre</u> Article 6811 : Dotations aux amortissements	600,00		
TOTAL	0,00		0,00

BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
Article 2138 : Autres constructions	18 000,00	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	18 000,00
TOTAL	18 000,00		18 000,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
Article 60611 : eau et assainissement	-5 000,00		
Article 60612 : Energie électricité	-6 000,00		
Article 60613 : Chauffage urbain	-7 000,00		
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement			
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	18 000,00		
TOTAL	0,00		0,00

25 novembre 2016 – n° (6/6)

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Conseil municipal
du 25 novembre 2016



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Propos liminaires

Depuis deux ans, la ville de Saint-Dié-des-Vosges s'est engagée sur la voie du redressement financier. Le contexte n'est pas pour elle des plus simples. Freinée dans ses projets par le poids d'une dette engagée dans les années 1990-2000 et par les choix hasardeux de l'équipe précédente, notre ville souffre de surcroît d'une réduction sans précédent des concours de l'Etat.

La trajectoire ambitieuse définie par la municipalité fin 2014 en matière de réduction des dépenses a notamment pour objectif de renouer avec une épargne nette positive, dès 2018, donc avec de la capacité d'investir sans être toujours contraint à l'emprunt.

L'effort financier sera pleinement maintenu en 2017, ce qui exigera le concours dynamique de tous les services municipaux.

Le budget 2017 sera donc rigoureux, sans être un budget de rigueur. L'investissement continuera à progresser en effet par rapport à 2014, passant de 3,1 à 4 millions d'euros par an, soit une hausse de 29%.

Le choix est également confirmé d'une stabilité de la fiscalité, comme en 2015 et 2016 et malgré les très grandes difficultés financières de la ville.

Le fonctionnement comme l'investissement traduiront en 2017 l'ambition d'une ville mieux gérée, plus agréable à vivre et plus attractive.

Enfin, la création de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au 1er janvier 2017 représentera un enjeu majeur pour la ville-centre, ouvrant des perspectives de mutualisation gagnant-gagnant comme de nouvelles coopérations avec des territoires proches (Lunévillois, région de Sélestat, Métropoles)

Cadre légal

Le 26 juin 2016 est paru, au Journal Officiel, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport, instauré par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), à destination des communes de 3 500 habitants et plus, des EPCI à fiscalité propre comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, ainsi que des départements et régions, vise à assurer une plus grande transparence, tant vis-à-vis de la population locale que vis-à-vis de l'assemblée délibérante.

L'article 1er du décret précise que le rapport doit contenir :

- les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement (avec les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget),
- les engagements pluriannuels, notamment la programmation d'investissement comportant les prévisions de dépenses et recettes,
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget avec notamment une projection du profil d'encours de dette à fin d'exercice,

Ces trois éléments doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute et nette, et d'endettement à la fin de l'exercice (projection de la capacité de désendettement).

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de 10 000 habitants ou plus comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements et régions, le rapport doit également comporter des informations relatives :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel détaillant la rémunération,
- A la durée effective du travail dans la collectivité,
- A l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs

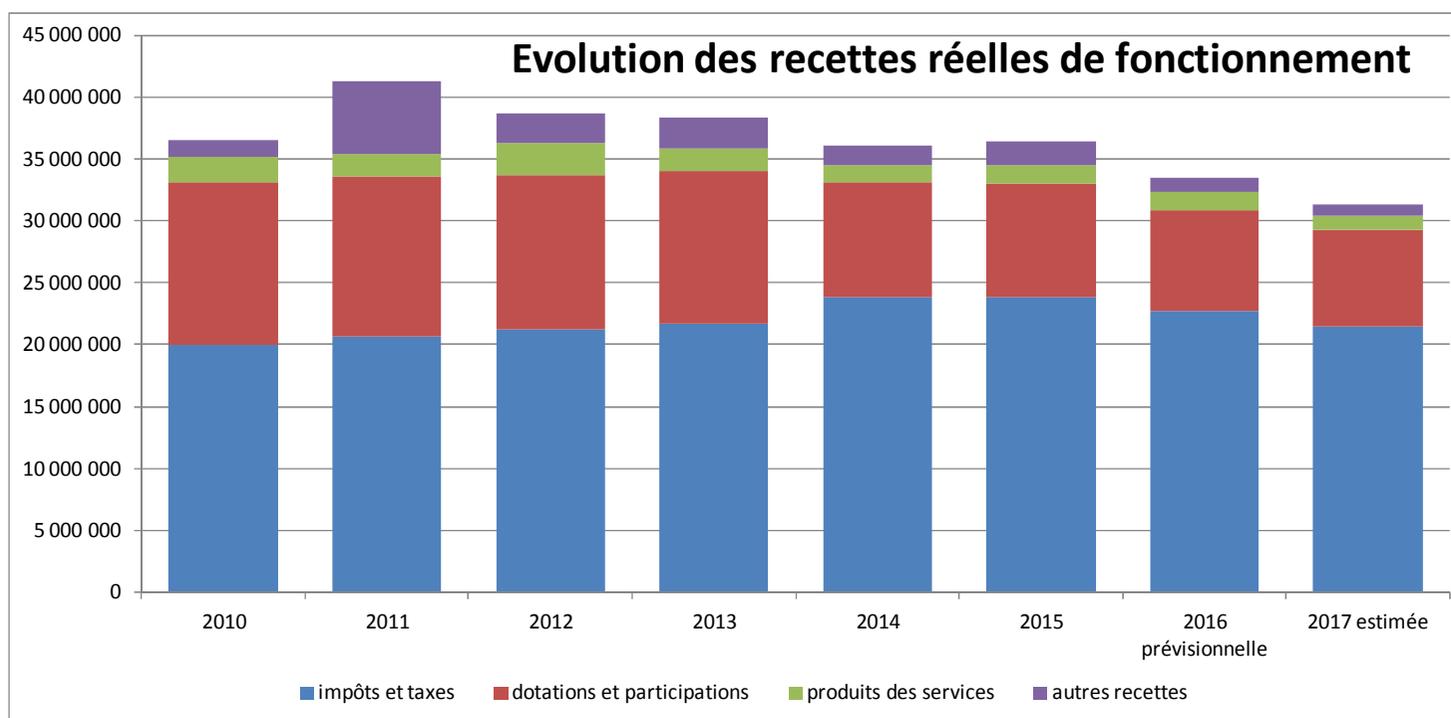
A/ Les orientations budgétaires

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement du budget 2017 et suivants

Les recettes réelles de fonctionnement ont reculé de 4 % par an en moyenne entre 2011 et 2016. Cette tendance baissière devrait malheureusement se confirmer en 2017 et au-delà, avec la poursuite des réductions des concours financiers de l'Etat, notamment la dotation forfaitaire, principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et les compensations d'exonérations fiscales.

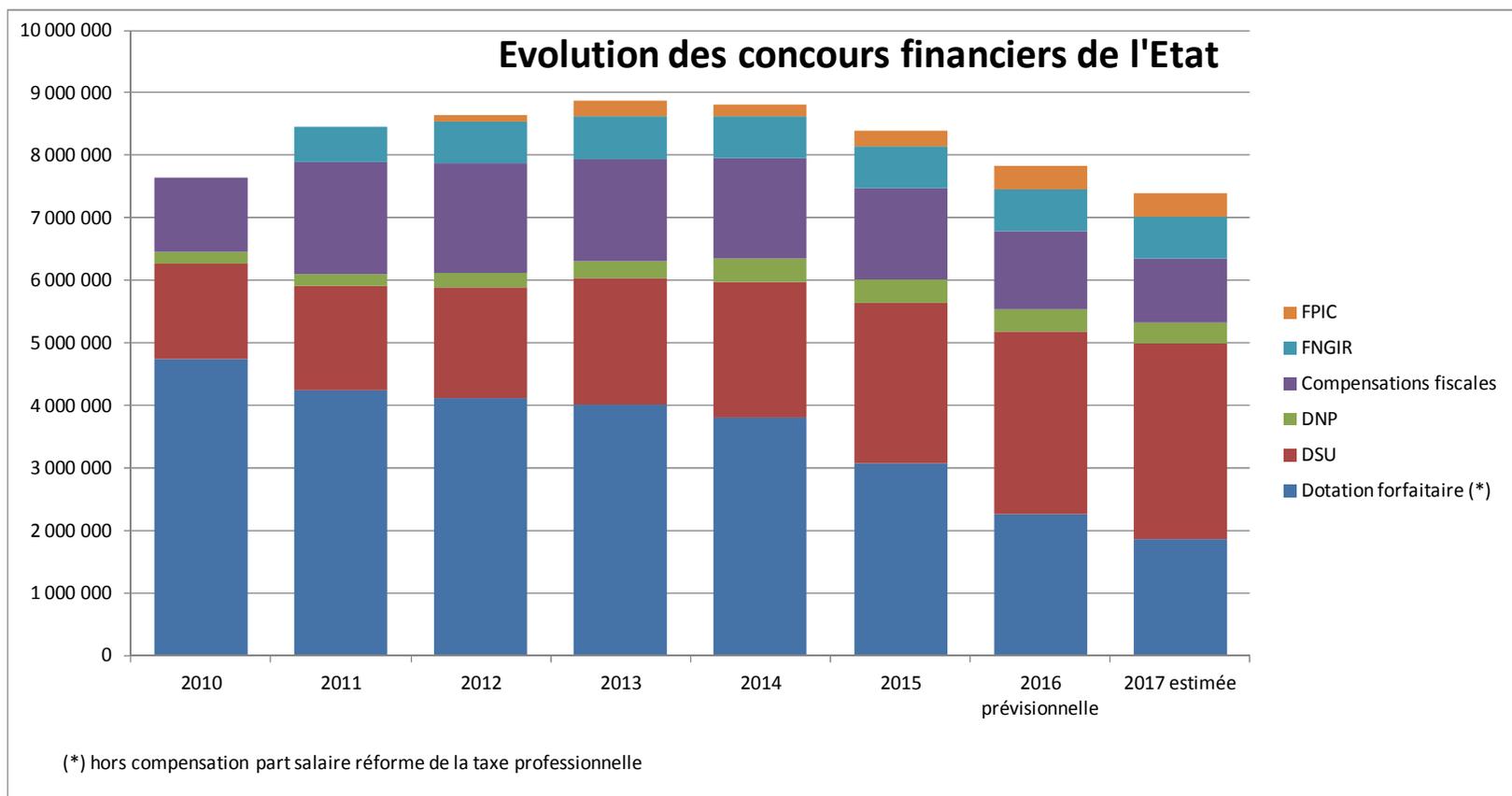
Le produit des impôts et taxes affiche également un recul sur la période pour deux raisons principales : la baisse des taux décidée en 2014 par la précédente municipalité - et que l'actuelle a décidé de supporter - et la part de fiscalité directe transférée à la Communauté de Communes, reversée au travers d'une attribution de compensation après déduction des charges liées aux compétences transférées.



a/ Les concours financiers de l'Etat : poursuite de la baisse engagée en 2014

Malgré un allègement de l'effort demandé au bloc communal en 2017 (communes et epci) en matière de redressement des comptes publics, la réduction des concours financiers de l'Etat, initiée en 2014, va se poursuivre en 2017. Ainsi, en 4 ans, l'enveloppe nationale annuelle de DGF aura fondu de 26 %.

Dans ce cadre, la contribution de la Ville, prélevée sur sa dotation forfaitaire, devrait être proche de 330 000 euros en 2017, après 276 541 € en 2014, 666 889 € en 2015 et 658 143 € en 2016. **La perte de recettes cumulée depuis 2014 s'élèvera donc, fin 2017, à plus de 4,753 millions d'euros.**



Les dotations de compensation d'exonérations fiscales, variables d'ajustement régulièrement réduites depuis 2013, connaîtront un nouveau coup de rabot en 2017 pouvant aller, selon les premières indications du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2017, jusqu'à -21 %. Rappelons que ces dotations sont destinées à compenser les exonérations et abattements d'impôts locaux (TH, TF) décidés par l'Etat qui prive ainsi les collectivités locales d'une recette fiscale directe et qu'il compense de moins en moins (**-43 % entre le produit perçu par la Ville en 2011 et le produit estimé pour 2017**).

En contrepartie, la progression des crédits de péréquation verticale se poursuit puisque l'enveloppe globale de la dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU) sera abondée de 180 millions d'euros en 2017 au niveau national. Cette hausse, associée aux nouvelles modalités de répartition prévues au PLF devrait permettre à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges de bénéficier d'une augmentation du montant de sa dotation, dans la continuité des exercices précédents (+12 % par an en moyenne entre 2011 et 2016).

Le PLF 2017 prévoit également un gel des crédits du Fonds de Péréquation Intercommunale et Commune (FPIC). Afin de tenir compte des importantes évolutions de la carte intercommunale au 1er janvier 2017 (passage de 2 065 à 1 245 EPCI), le montant du FPIC sera maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire à un milliard d'euros. En théorie, il aurait dû atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,2 milliard d'euros. Ainsi le montant perçu par la Ville devrait être de 370 000 euros, identique à 2016.

b/ La fiscalité directe locale : pas d'augmentation des taux en 2017

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, promise depuis de nombreuses années et attendue par toutes les collectivités pour corriger les anomalies, voire les injustices, rencontrées dans la classification des logements et donc dans les montants payés par les contribuables, est une nouvelle fois reportée.

L'expérimentation menée en 2015 dans 5 départements est toujours en cours d'analyse et sa généralisation n'est toujours pas annoncée pour 2017. Ainsi l'impact de cette révision n'est pas attendu avant 2019, voire 2020.

Toutefois, comme chaque année, un coefficient de revalorisation des valeurs locatives sera appliqué en 2017 aux bases de 1970. Ce coefficient était de 1,01 (1 %) en 2016 et devrait être proche de cette valeur en 2017.

Associé à l'amélioration physique des bases (travaux de rénovation ou d'agrandissement des bâtiments existants, nouvelles constructions), ce coefficient devrait conduire à une légère progression du produit fiscal **sans augmentation des taux communaux pour la troisième année consécutive**.

c/ La tarification : maintien des tarifs solidaires

Après différents ajustements nécessaires afin de donner plus de cohérence aux différents tarifs municipaux, ceux-ci ne devraient pas connaître d'évolution significative en 2017. Ainsi, afin de garantir à tous un accès aux structures et services mis à disposition des déodatiers, le principe de la tarification sociale sera maintenu au travers de la classification « cité pass ».

A noter que les tarifs préférentiels d'accès au centre aqualudique Aqua Nova Amercia, accordés d'abord aux déodatiers puis aux habitants de la Communauté de Communes, y compris la gratuité pour les écoles primaires, seront étendus à tous les résidents de la future Communauté d'Agglomération.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement du budget 2017 et suivants

a/ Les charges de gestion courantes

Les charges de gestion courantes regroupent les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012) et les autres charges de gestion courantes (chapitre 65).

Sur la base de l'audit financier réalisé par le cabinet Deloitte en 2014, les objectifs retenus pour redresser les finances communales, à savoir -8 % pour les premières, -2 % pour les secondes et -6 % pour les troisièmes, ont été quasiment atteints, à périmètre constant, en 2015 et 2016.

Ces mêmes objectifs, extrêmement ambitieux, seront reconduits en 2017 avec pour but de retrouver une épargne nette positive en 2018 (voir point épargne ci-après).

Concernant les charges à caractère général, les principales sources d'économies portent sur les consommations d'énergie (eau, électricité, chauffage et carburant), la révision et l'optimisation des contrats qui pour certains demeurent obligatoires (maintenance, sécurité), la rationalisation des consommations de fournitures tant techniques qu'administratives, la limitation du recours à des cabinets extérieurs (missions réattribuées aux services municipaux) et, toujours, la réduction des frais de bouche ou de représentation (« train de vie de la mairie »).

Au-delà de l'absorption du Glissement Vieillesse Technicité (GVT – estimé à 250 000 euros par an), la baisse des dépenses de personnel devra se poursuivre en 2017 à l'aide des moyens déjà employés au cours des deux exercices précédents, à savoir :

- la réorganisation des services,
- la mutualisation des outils et des agents entre services ou avec la Communauté de Communes,
- la limitation du remplacement des départs en retraite,
- la limitation du renouvellement des contrats.

Les autres charges de gestion courante sont quant à elles beaucoup plus difficiles à réduire puisqu'elles concernent essentiellement des dépenses obligatoires (contingent incendie, subventions aux écoles privées) ou contractuelles (participation d'équilibre au centre aqualudique Aqua Nova America) ainsi que les subventions à la Caisses des écoles et au CCAS.

b/ Les dépenses exceptionnelles

Depuis 2013 et l'assignation de Dexia devant le tribunal de grande instance de Nanterre relative aux contrats structurés, la Ville a l'obligation de provisionner les intérêts éventuellement dus au titre des échéances annuelles des quatre contrats concernés.

Si cette obligation n'a pas été remplie en 2013 et 2014 par la municipalité précédente, elle l'est depuis 2015, avec rattrapage des exercices 2013 et 2014, et le sera encore en 2017, à hauteur de 685 000 euros, grâce aux importantes économies réalisées sur l'ensemble des dépenses de gestion.

c/ Les subventions

Les efforts de réduction des coûts de fonctionnement réalisés par la municipalité depuis 2014 ont également été demandés à l'ensemble de ses partenaires et notamment aux quelques 150 clubs et associations bénéficiant d'une subvention annuelle. Après une forte baisse en 2015 et une diminution de moindre importance en 2016, l'enveloppe globale allouée aux subventions devrait être maintenue en 2017 par rapport à 2016.

Cette stabilité s'appliquera également à la subvention à la Caisse des écoles, nécessaire au financement de la réforme des rythmes scolaires, et à la participation aux coûts de fonctionnement des écoles primaires privées.

En revanche, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale augmentera significativement en raison de la reprise par ce dernier de la gestion du centre social Germaine Tillion.

d/ Les relations financières avec la Communauté de Communes (future Communauté d'Agglomération)

Après le service urbanisme en 2015, le bureau d'étude, le service juridique, la direction des ressources humaines et la direction des affaires financières en 2016, les mutualisations devraient se poursuivre en 2017 avec, à minima, la direction des systèmes d'information.

Le passage en Communauté d'Agglomération aura pour principale conséquence budgétaire le transfert de la compétence transport (compétence obligatoire des CA) qui représente, en dépenses (service délégué à la société Transdev) comme en recettes (tarification et versement transport), près de 1 million d'euros uniquement pour le territoire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

L'Attribution de Compensation, résultant de la différence entre les recettes fiscales transférées à la Communauté de Communes en 2014 et les compétences et charges associées transférées depuis, sera une nouvelle fois fortement impactée par la mutualisation des services et, dans une moindre mesure, par le transfert éventuel de nouvelles compétences optionnelles ou facultatives restant à définir dans l'intérêt communautaire.

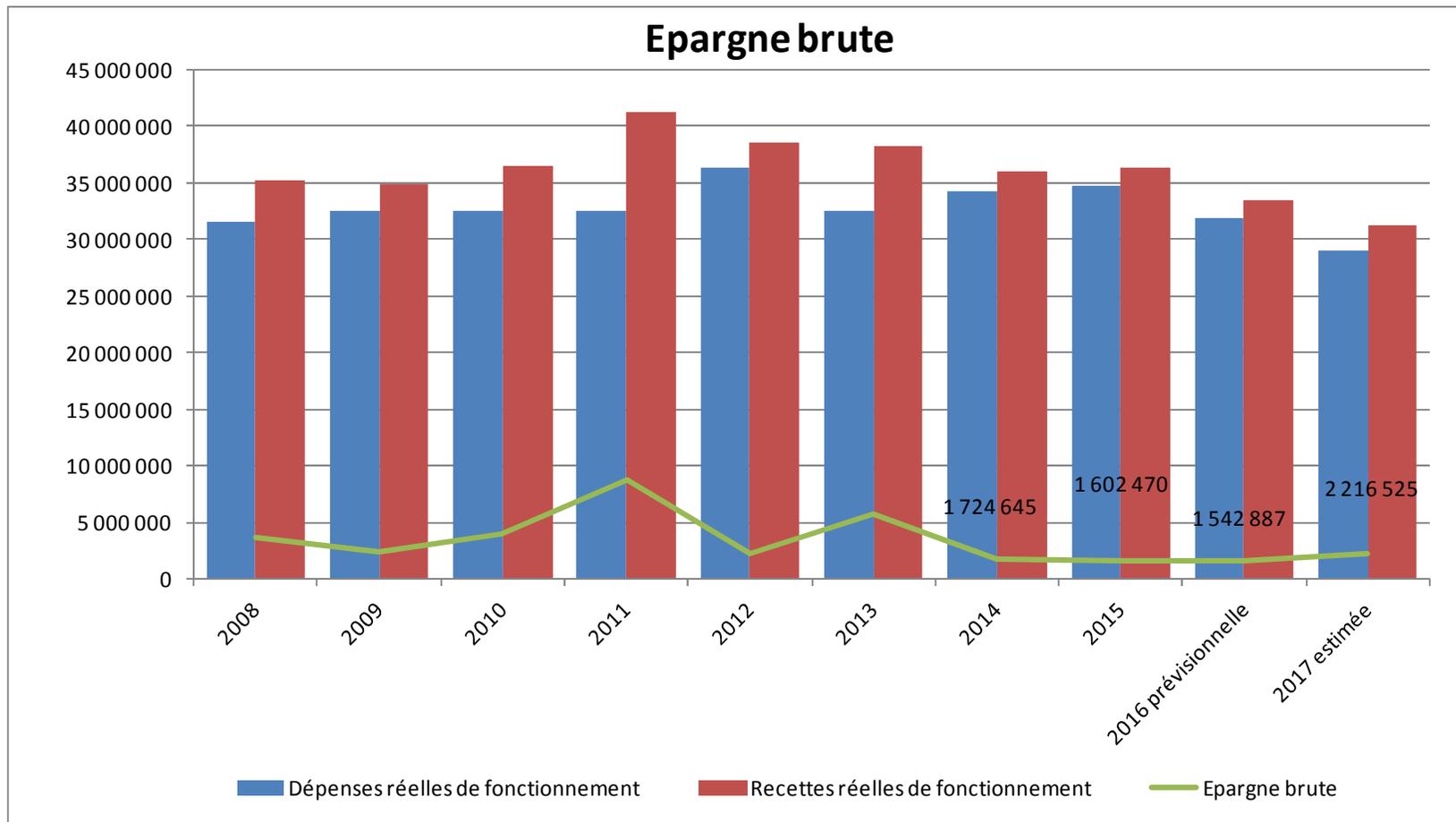
Suivant les recommandations de Monsieur le Préfet des Vosges en 2014, la participation de la Communauté de Communes au coût de fonctionnement du centre aqualudique Aqua Nova America n'est pas prise en compte dans le calcul de l'attribution de compensation. Rappelons que cette participation est versée aux titres du service public (écoles et associations), de la compensation de perte de chiffre d'affaires due à l'extension du tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes et du surcoût généré par l'embauche de maîtres-nageurs supplémentaires.

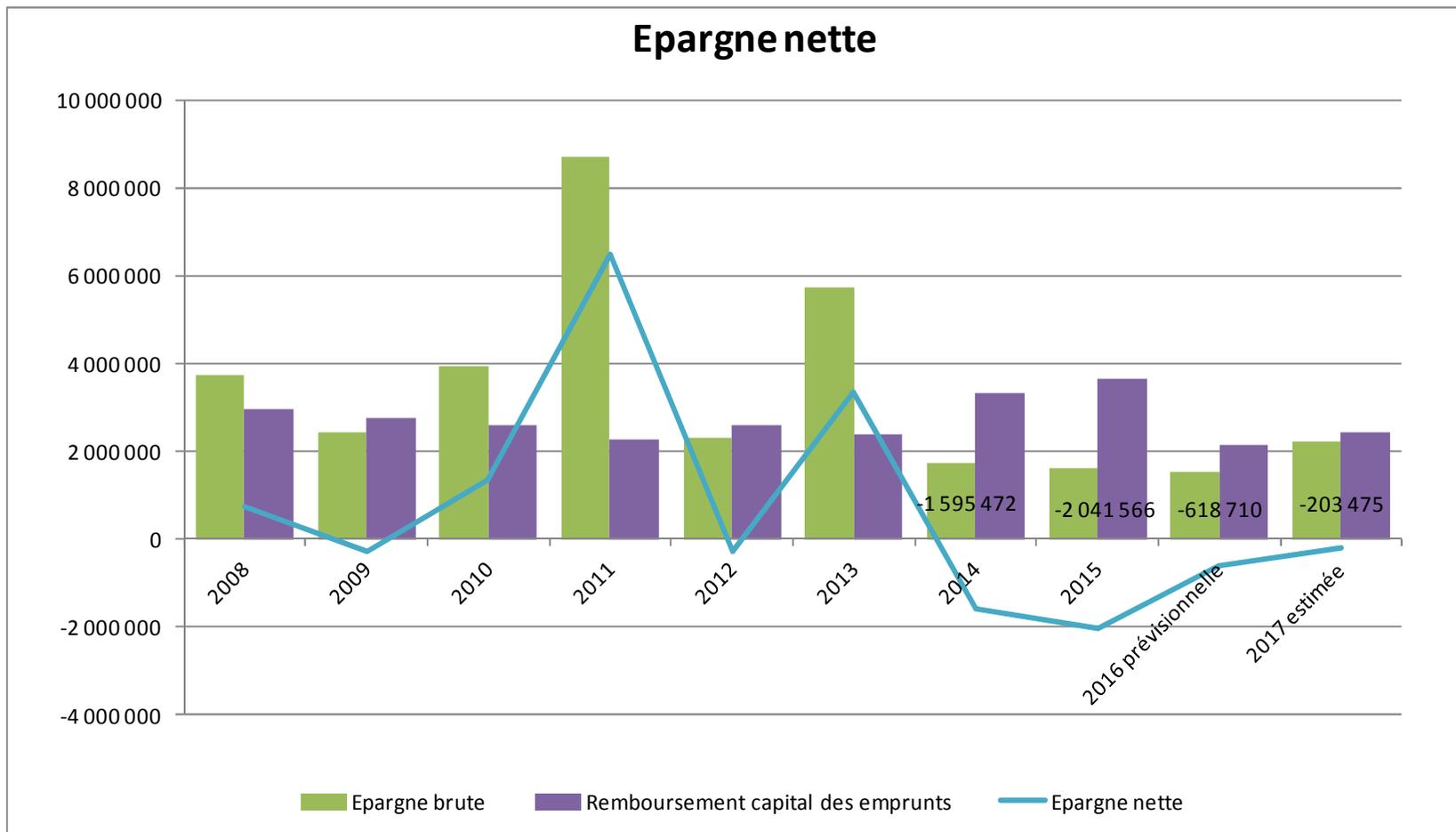
e/ Le centre aqualudique Aqua Nova America

Malgré la participation de la Communauté de Communes précitée et une progression des recettes de près de 10 % par rapport à 2015 (situation arrêtée fin octobre) liée à une fréquentation en forte hausse (+16 %), le résultat prévisionnel 2016 restera largement déficitaire à -1,2 millions d'euros.

Ce résultat devrait se stabiliser en 2017 et au-delà, les actions commerciales déjà mises en place ou prévues par l'exploitant Espace Récréa, associées aux mesures d'économies d'énergie et d'eau, permettant de compenser l'augmentation contractuelle des loyers.

1.3/ Epargne brute et épargne nette prévisionnelles





La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement associée à l'optimisation des recettes menée depuis près de 3 ans et qui se poursuivra en 2017, devrait conduire à **retrouver une épargne nette positive en 2018**, sans cessions immobilières exceptionnelles comme ce fut le cas en 2011 (parcelles forestières) et en 2013 (terrain de camping – annulée en 2015).

2/ Section d'investissement

2.1/ Recettes d'investissement du budget 2017 et suivants

Les financements extérieurs constituent une part grandissante des recettes de la section d'investissement. En effet, depuis la création d'un poste dédié au sein de la Direction des Services Techniques en étroite collaboration avec la Direction des Affaires Financières, l'ensemble des partenaires sont systématiquement sollicités, selon leurs domaines de compétences, en amont des projets de travaux ou équipements.

Si, par la Dotation Politique de la Ville (DPV), le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), l'Etat reste le principal financeur des projets de la Ville, d'autres partenaires participent à leur financement. Parmi eux figurent le Conseil Régional du Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou encore des partenaires locaux comme la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges et le Pays de la Déodatie (liste non exhaustive).

Enfin, il convient de souligner le retour à Saint-Dié-des-Vosges du bénéfice des enveloppes parlementaires accordées par Messieurs Jackie Pierre et Daniel Gremillet, sénateurs des Vosges, et Monsieur Gérard Cherpion, député des Vosges.

Les domaines subventionnés peuvent être extrêmement variés mais la priorité sera donnée en 2017 à la transition énergétique, la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics, la mobilité, l'hébergement, le numérique, l'accès aux services et aux soins, l'attractivité et l'activité économique ou encore la cohésion sociale.

Depuis le plan de relance de 2009, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges bénéficie du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) en année N+1, contrairement au régime de droit commun qui reste en N+2. En 2017, avec un taux de 16,404 % (inchangé par rapport à 2016), le produit du FCTVA devrait être proche de 600 000 euros (en fonction des investissements effectivement réalisés en 2016). A noter qu'en application de la Loi de Finances pour 2016, la Ville bénéficiera également du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et du réseau de voirie réalisées en 2016, au même taux que celui appliqué aux dépenses d'investissement.

2.2/ Dépenses d'investissement du budget 2017 et suivants

Si les capacités d'investissement de la Ville restent faibles par rapport aux villes de même strate, l'amélioration de l'épargne nette constatée depuis 2015 permet tout de même d'améliorer significativement l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux et équipements. Ainsi, en 2017, se sont près de 4 millions d'euros qui seront investis dans l'ensemble des domaines de compétences de la Ville.

Les principaux investissements 2017	La programmation des investissements futurs (PPI)
<ol style="list-style-type: none">1. Plan voirie 2017 – 2020 : première phase2. Projet « cœur de ville » : nouveau parc rive gauche, voirie rive gauche et skate park3. Développement durable : poursuite du plan de modernisation de l'éclairage public (2014 – 2023)4. Rénovation d'écoles : sites Clémencet, Prévert et Auriol5. Politique sportive : rénovation du terrain de rugby (Gratin)6. Culture : étude pour une bibliothèque numérique à Kellermann (projet Sylva)7. Cadre de vie : vergers partagés à Saint Roch et espace vert à Kellermann	<ul style="list-style-type: none">- Plan voirie 2017 - 2020- Création d'un pôle multimodal autour de la gare- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public (CREM)- Rénovation énergétique des bâtiments publics- Mise en œuvre du plan d'accessibilité handicapé- Mise en œuvre du plan global de déplacement- Aménagement de l'ex foyer St Martin- Extension du musée- Création d'un second terrain synthétique de football- Sécurisation et réfection de la piste d'athlétisme du parc des sports- Création de vestiaires au stade Pierre Pebay- Aménagements liés à la création d'un complexe cinématographique

3/ Structure et gestion de l'encours de dette

3.1/ Poursuite du désendettement

Après un début de mandat marqué par un important recours à l'emprunt nécessaire au rétablissement des finances municipales (5,9 millions d'euros souscrits pour financer le déficit des concessions d'aménagement SEV et compenser la non réalisation de certaines recettes – vente du terrain de l'ancienne piscine ; vente du terrain de camping ; subvention pour le centre aqualudique Aqua Nova America), la sécurisation d'un emprunt structuré et les économies de gestion réalisées au cours des exercices 2015 et 2016 ont conduit à un désendettement net de 1,902 millions d'euros pour le budget principal et 2,769 millions d'euros tous budgets confondus, soit, respectivement, 88 euros et 127 euros par habitant (population DGF 2016 : 21 731 habitants).

Cette politique de désendettement va se poursuivre en 2017 avec la limitation des **emprunts nouveaux à 2 millions d'euros** (exclusivement dans le budget principal) alors que le remboursement en capital des encours s'élèvera à 3,609 millions d'euros tous budgets confondus.

Encours de la dette au 1^{er} avril 2014 (après intégration des 5,9 M€) :

Budget principal : 39,011 millions d'euros, soit 1 741 € / habitant

Tous budgets : 63,840 millions d'euros, soit 2 848 € / habitant

Encours de la dette au 31 décembre 2016 :

Budget principal : 35,248 millions d'euros, soit 1 622 € / habitant

Tous budgets : 58,528 millions d'euros, soit 2 693 € / habitant

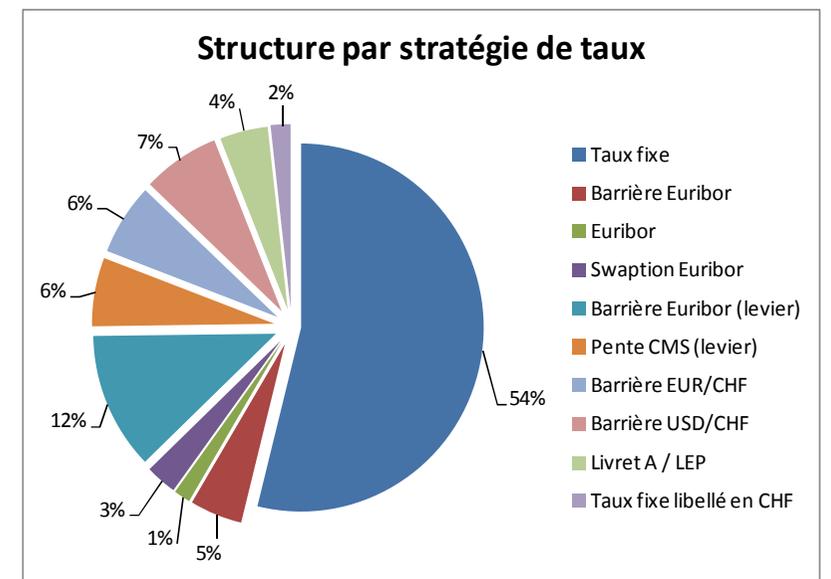
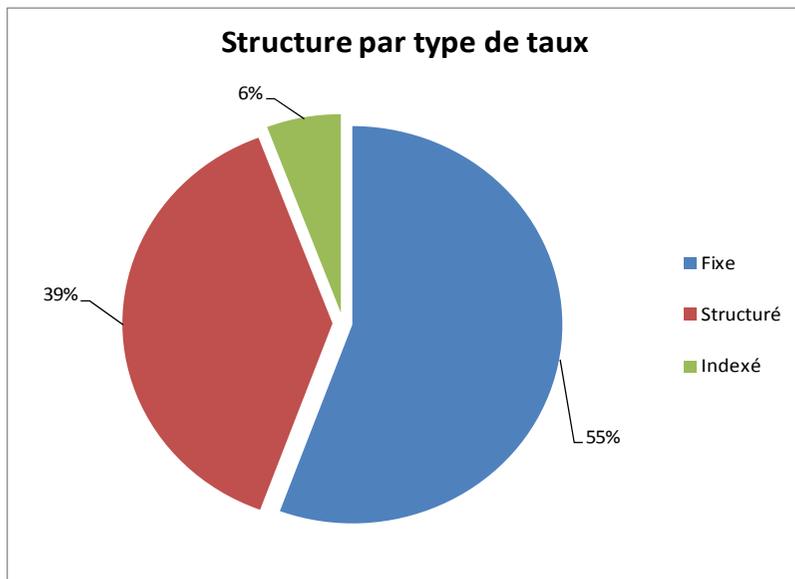
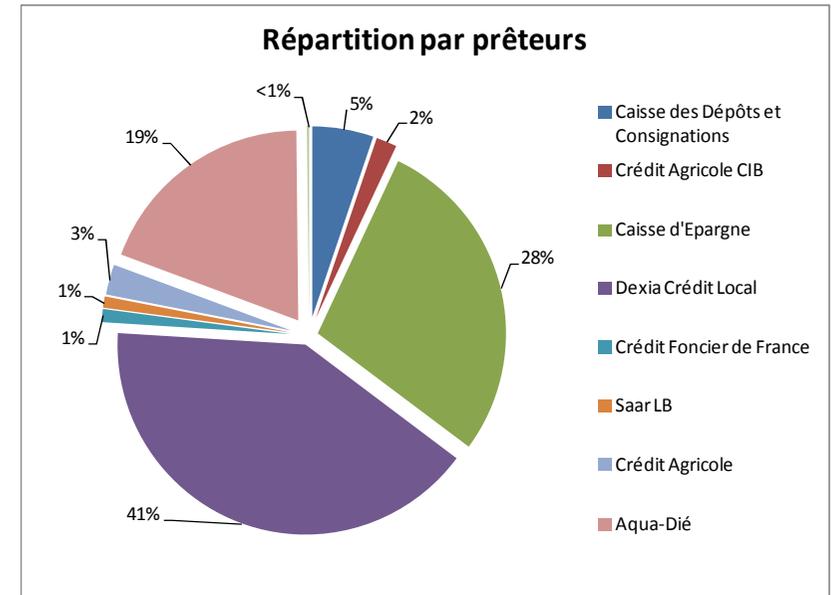
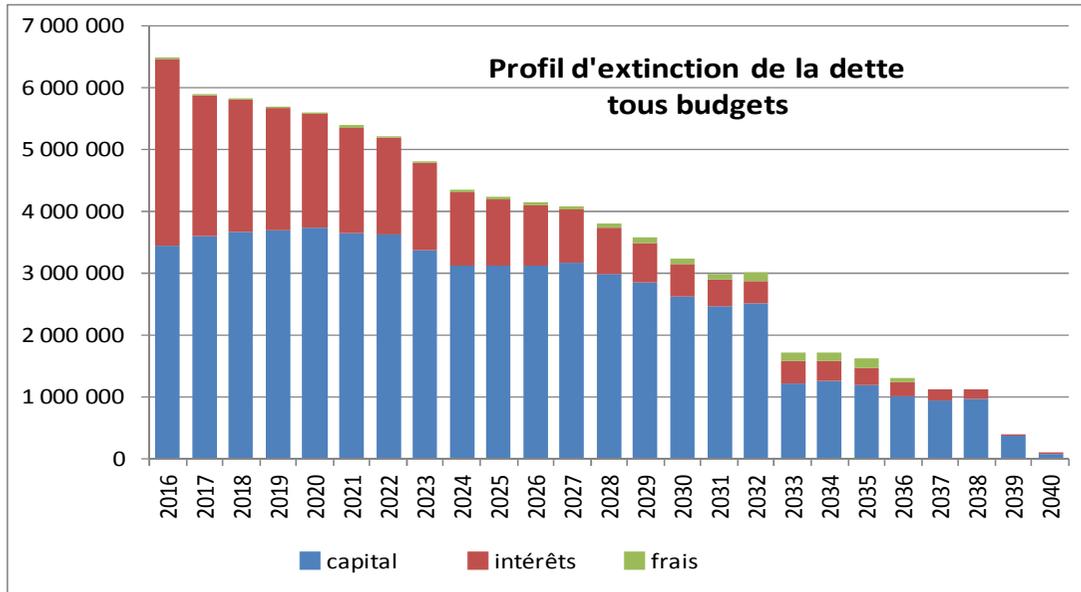
Encours de la dette prévisionnel au 31 décembre 2017 :

Budget principal : 34,828 millions d'euros, soit 1 603 € / habitant

Tous budgets : 56,919 millions d'euros, soit 2 619 € / habitant

Le désendettement, qui reste la priorité de ce mandat, devrait ainsi être de 9 euros par habitant pour le budget principal et 74 euros tous budgets confondus en 2017, portant ceux-ci à **138 euros et 229 euros depuis le 1^{er} avril 2014**.

3.2/ Profil d'extinction et structure de la dette



3.3/ Emprunts structurés et provisions

Au 1^{er} janvier 2017, 4 prêts structurés figurent encore dans l'encours de dette pour un capital restant dû de 17,571 millions d'euros, parmi lesquels un seul peut aujourd'hui être qualifié de « toxique » :

Contrat	Prêteur	Index	Capital restant dû	Durée résiduelle	Risque	Taux dernière échéance
A070124 - 348	Caisse d'Epargne	USD/CHF	3 245 899,29	13 ans	Sécurisé jusqu'en 2020	4,50 %
MPH251364EUR - 349	Dexia	EUR/CHF	3 581 330,40	16 ans	Avéré	21,57 %
MPH251461EUR - 350	Dexia	Euribor 12 Mois	3 581 330,37	16 ans	Non avéré	4,43 %
MPH251475EUR - 351	Dexia	CMS30 – CMS1	3 581 330,40	16 ans	Non avéré	3,84 %
MPH251490EUR - 352	Dexia	Euribor 12 Mois + Inflation	3 581 330,36	16 ans	Non avéré	2,99 %

Après la signature d'un protocole transactionnel avec la Caisse d'Epargne fin 2014, permettant de mettre un terme au contentieux engagé par la précédente municipalité, deux dossiers sont encore en cours devant les instances judiciaires.

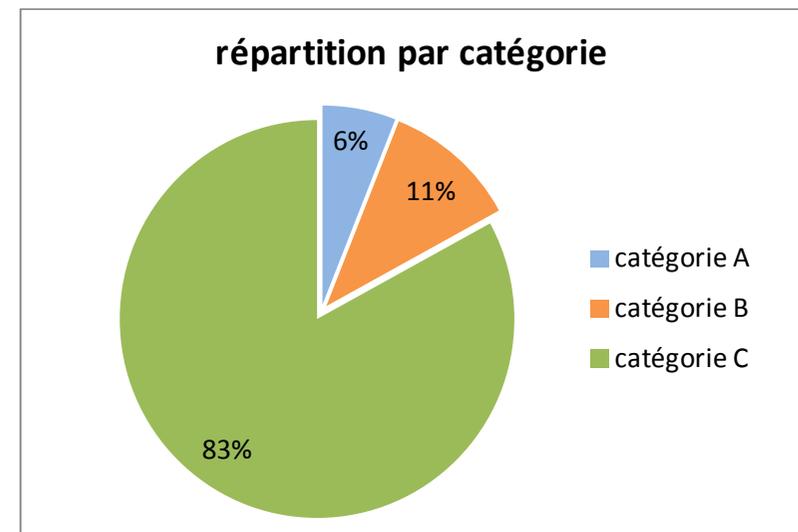
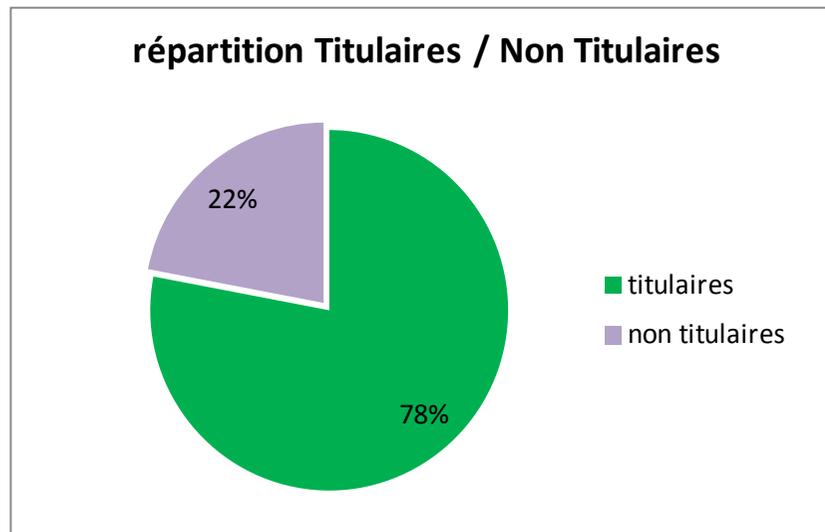
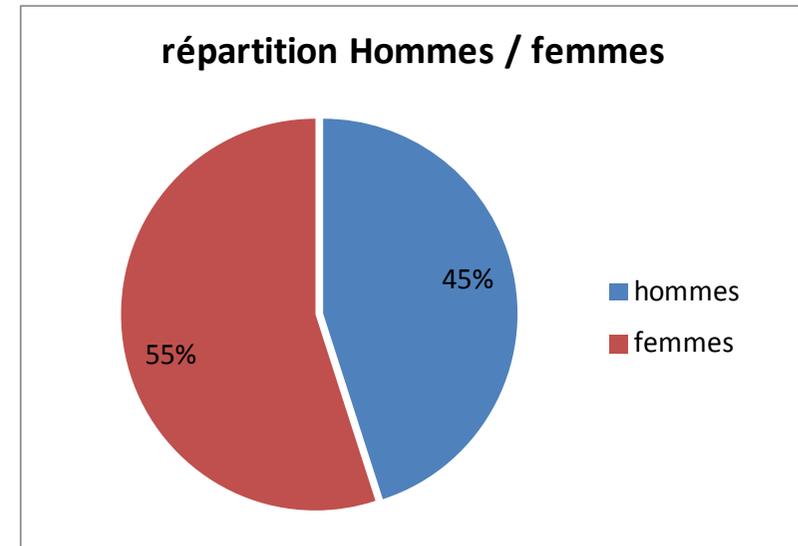
Le premier concerne l'emprunt Dexia MPH251364EUR (EUR/CHF) pour lequel aucune décision de justice n'a encore été rendue. Le second porte sur les trois autres contrats Dexia référencés ci-dessus, pour lesquels le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, puis la Cour d'Appel de Versailles, ont tous deux débouté la Ville de toutes ses demandes. Pour autant cette procédure se poursuivra, par un pourvoi en cassation, même si ces trois prêts structurés ne présentent aujourd'hui aucun risque pour la collectivité.

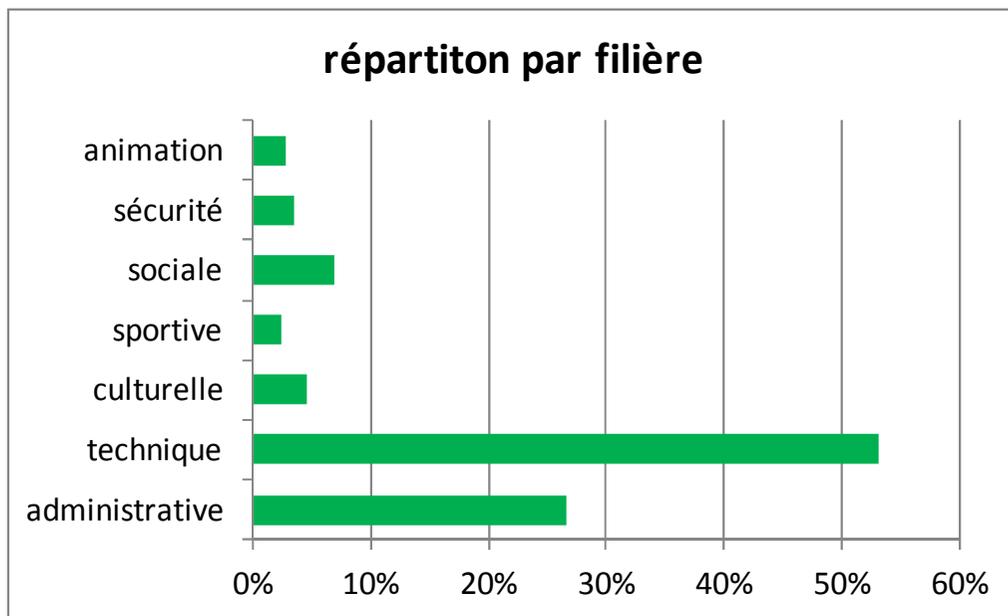
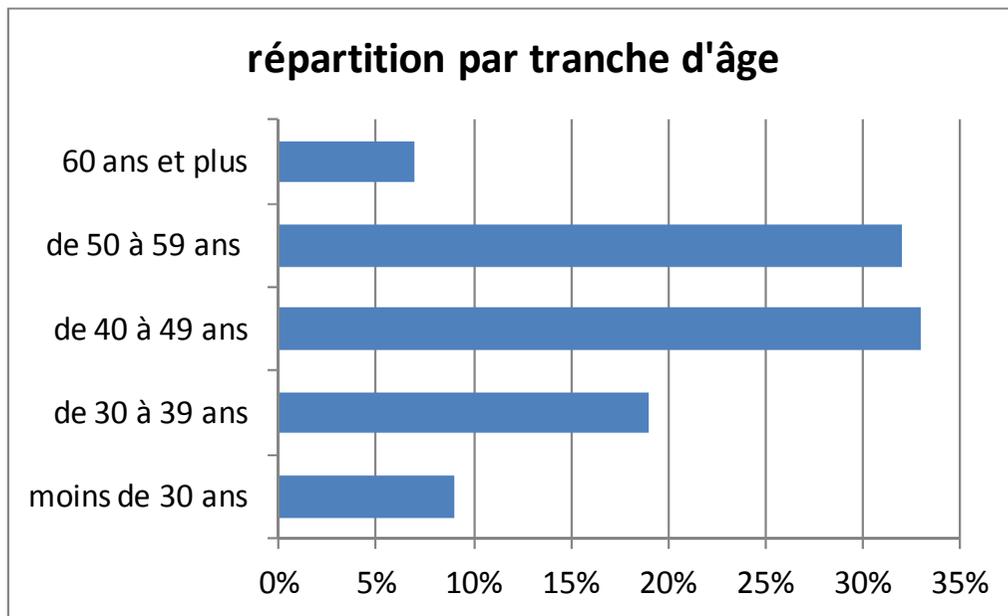
Dans l'attente de décisions définitives, la Ville continue de consigner le capital de chacune des échéances relatives à ces quatre contrats et d'en provisionner les intérêts. A titre d'exemple, le montant de la provision prévue au budget 2017 pour l'emprunt indexé sur le Franc Suisse s'élève à 685 000 euros, correspondant à un taux de 23,15 %.

B/ Le personnel

1/ La structure des effectifs

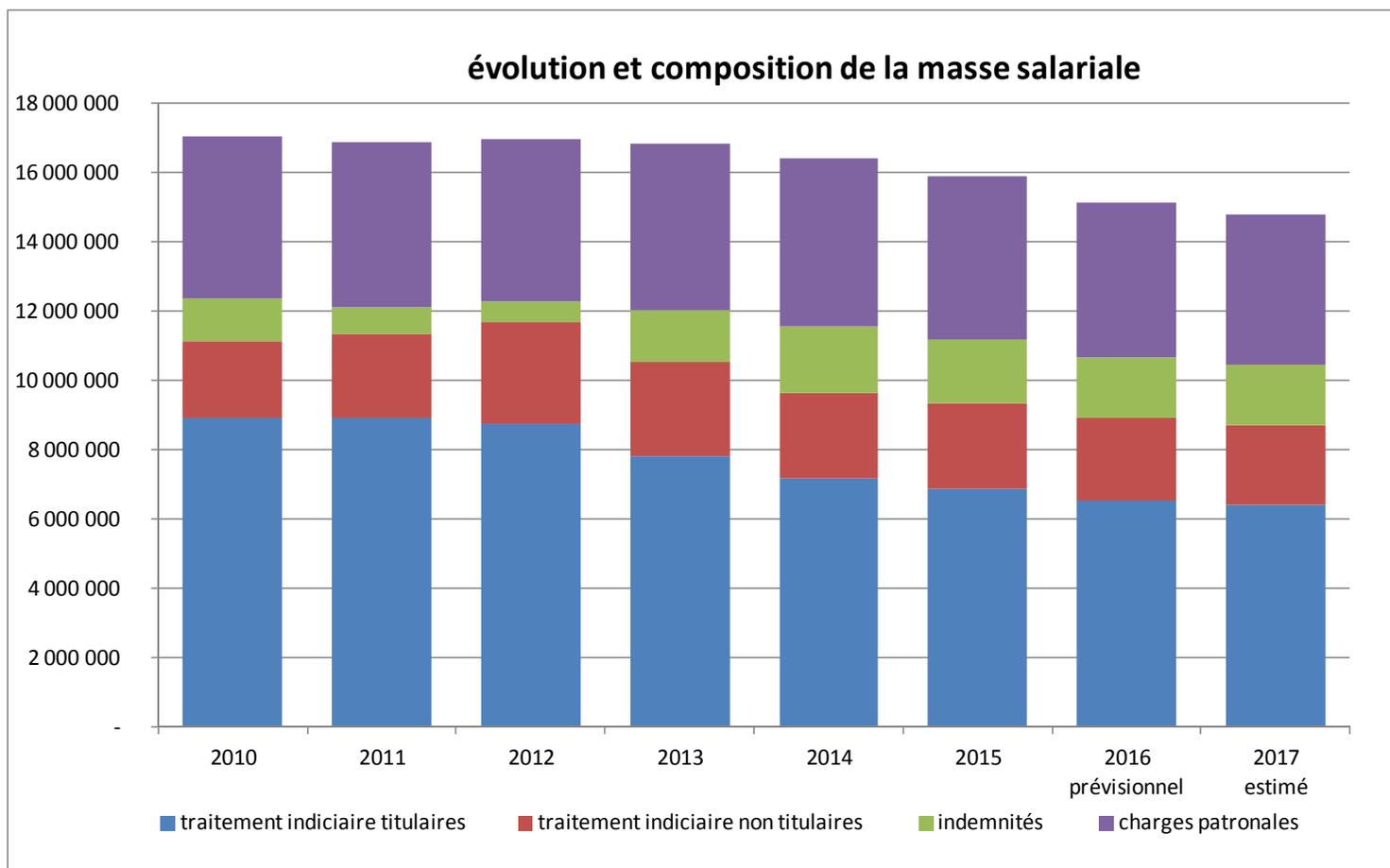
Effectifs au 15 novembre 2016 :
463 agents





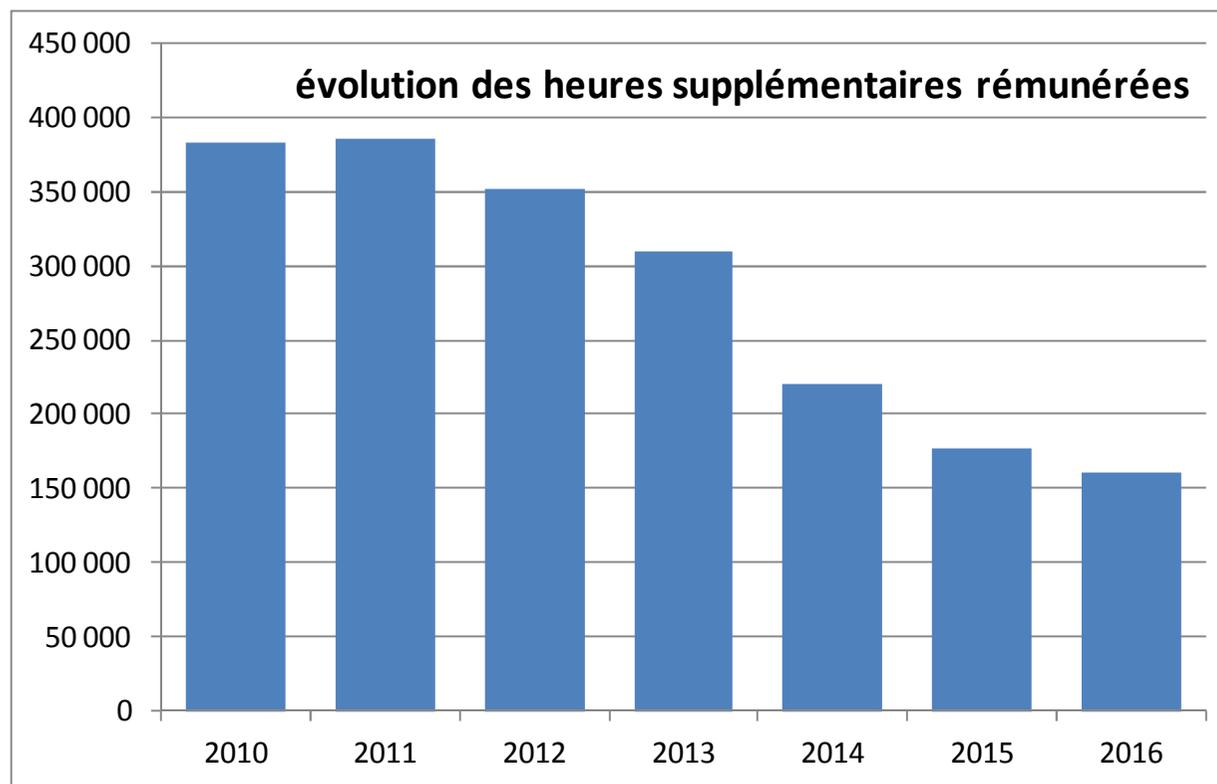
2/ les dépenses de personnel

Après plusieurs années de stabilité (2010 – 2013) les dépenses de personnel ont considérablement diminuées depuis 2014 (3,9 % en moyenne entre 2014 et 2016) et cette baisse devrait se poursuivre en 2017 grâce aux différentes mesures évoquées précédemment (cf point 1.2).



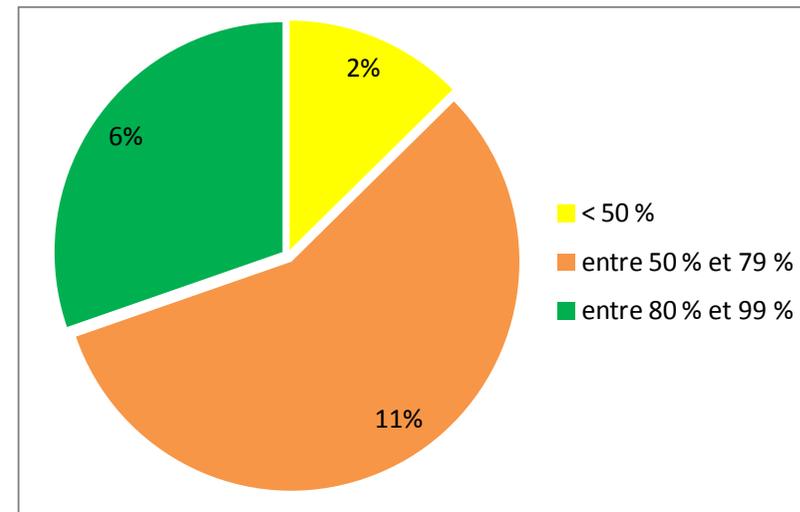
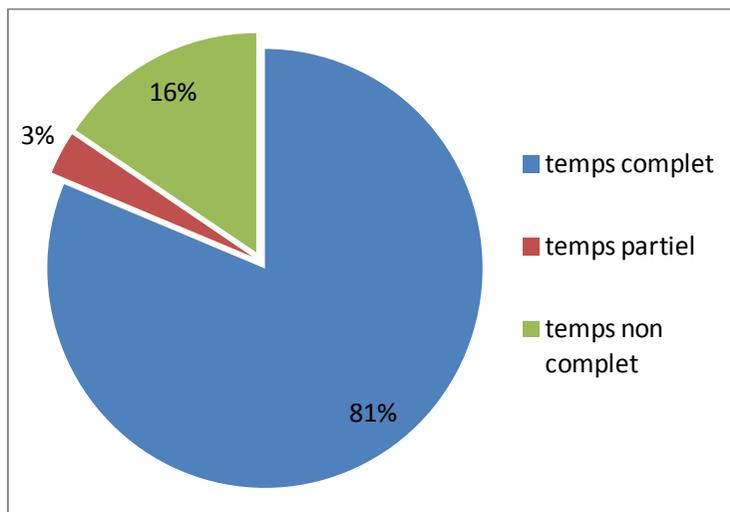
Le traitement indiciaire représente à lui seul près de 60 % de la masse salariale, dont 44 % pour les titulaires et 16 % pour les contractuels (valeurs 2016). Le régime indemnitaire, dont bénéficie la quasi-totalité des employés municipaux, en représente quant à lui près de 10 %.

Evolution des heures supplémentaires rémunérées



Une meilleure gestion des effectifs et la réorganisation de certains services ont conduit à une réduction considérable du nombre d'heures supplémentaires réalisées entre 2010 et 2016. Ainsi leur coût est passé de 383 000 euros en 2010 à 160 000 euros en 2016 (montant estimé), soit une économie pour la collectivité de 223 000 euros.

3/ La durée effective du travail dans la commune



4/ L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel en 2017

La phase de recrutement nécessaire à la réorganisation des services touche à sa fin. La seconde phase, qui a débuté en 2016 et se développera en 2017, consistera à optimiser l'emploi des ressources tant en personnel qu'en matériel.

Dans ce cadre, la politique consistant à ne remplacer qu'un départ en retraite sur deux se poursuivra. Ainsi, environ 15 départs devraient être effectifs en 2017 pour seulement 8 arrivées.

L'objectif de réduction de la masse salariale de 2 % par an est également reconduit et nécessitera une gestion et une analyse rigoureuse des renouvellements de contrats comme ce fut le cas au cours des deux exercices précédents.

Enfin, après le transfert en 2015 du service urbanisme et du conservatoire Olivier Douchain, puis la mutualisation en 2016 du bureau d'étude, du service juridique, de la direction des ressources humaines et de la direction des affaires financières, la mutualisation des services support pourrait continuer en 2017 avec la direction du système d'information.

Barème des astreintes

1a – Indemnisation – Personnel non technique

Période d'astreinte	Montant de l'indemnité
Semaine complète	149,48 €
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €
Samedi	34,85 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €
1 nuit de semaine	10,05 €

1b – Indemnisation – personnel technique

Période d'astreinte	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité	Astreinte de décision (personnel d'encadrement uniquement)
Semaine complète	159,20 €	149,48 €	121,00 €
1 nuit entre le lundi et le samedi, ou la nuit suivant un jour de récupération	10,75 € (ou 8,60 € en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)	10,05 €	10,00 €
Pendant 1 journée de récupération	37,40 €	34,85 €	25,00 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	109,28 €	76,00 €
Samedi	37,40 €	34,85 €	25,00 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €	34,85 €

2) Récupération

Le repos compensateur est attribué dans les conditions suivantes :

Durée de l'astreinte	Durée du repos compensateur
Semaine complète	1 jour et demi
Du vendredi soir au lundi matin	1 jour
Du lundi matin au vendredi soir	½ journée
1 jour ou 1 nuit de week-end ou férié	½ journée
1 nuit en semaine	2 heures

En cas d'intervention pendant l'astreinte, l'agent peut bénéficier de repos supplémentaires ou d'indemnisation pour les personnels non techniques.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n°

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l’instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 mai 2014 modifiant le dispositif de traitement des créances éteintes ;

Vu la demande d’admission en créances éteintes adressées par Madame Sophie Breton, Comptable publique responsable de la Trésorerie de Saint Dié Gestion Publique Locale, en date du 28 octobre et 17 novembre 2016 ;

Vu les ordonnances de clôture à effacement de dettes prononcées par le Tribunal d’Instance de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 20 octobre 2015 et du 6 octobre 2016 ;

Considérant que le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu exécutoire par le Juge d’Instance entraîne l’effacement de toutes les dettes non-professionnelles des débiteurs à l’exception de celles mentionnées à l’article L333-1 et de celles dont le prix a été payé aux lieu et place des débiteurs par la caution ou le coobligé ;

Il est proposé au Conseil Municipal d’admettre en créances éteintes les titres de recettes suivants :

Titre	Débiteur	Objet	Montant
2015/1586	Hélène HERRY	Documents non rendus à la Médiathèque	49,68 €
2012/496	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	44,00 €
2013/60	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	79,00 €
2014/185	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	96,50 €
2014/3025	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	85,00 €
2015/702	Nadège GIRODAT	Activités périscolaires	12,00 €
2016/307	Nadège GIRODAT	Activités périscolaires	82,40 €
2016/647	Nadège GIRODAT	Activités périscolaires	28,60 €

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en créances éteintes la somme de 477,18 € sur le budget principal,

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n°

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2016, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

Fonction 401 (sports) : - Jeune Etoile Cycliste Déodatienne et Environs..... 1 100 €
- Trail des Roches 500 €
(aide individuelle championnat du monde Sarah Vieuille)
- Evolution VTT 500 €
(aide individuelle sportif de haut niveau Sabrina Hénault)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1. Arrêté de consignation échéance d'emprunt Dexia Crédit Local n° MPH251364EUR/0265102 (18.10.2016)
2. Arrêté de consignation échéances d'emprunts Dexia Crédit Local n° MON240448EUR/0250736, MIN2459883EUR/0258017, MON262619EUR/0279354, MIN266389EUR/0284182, MON269903EUR/0288305 et MON269904EUR/0288306 (18.10.2016)
3. Acceptation du don de Madame Françoise GAUTHIER au profit de la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges (28.10.2016)
4. Acceptation de la donation de Madame Suzanne BRET – domiciliée 9 square de Fontenay à Clamart – au profit du musée de Saint-Dié-des-Vosges (02.11.2016)

MARCHES ATTRIBUES DU 20 août 2016 au 10 novembre 2016

OBJET	LOTS	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT DU MARCHÉ	N° MARCHÉ	TYPE
Travaux d'exploitation et de débardage en forêt communale	LOT 1 : Façonnage parcelles 438-444-433	01/10/2016	LA VERDURETTE	54540	12,50€HT/m3	16000801	M.A.P.A
	LOT 2 : Façonnage parcelle 407	30/09/2016	GERARD	88230	11,50€HT/m3	16000802	M.A.P.A
	LOT 3 : Débardage parcelles 438-444-433	01/10/2016	LA VERDURETTE	54540	6,50€HT/m3	16000803	M.A.P.A
	LOT 4 : Débardage parcelle 407	29/09/2016	POULHES	88480	8,50€HT/m3	16000804	M.A.P.A
Création d'une MSAP à St Roch	1. Menuiseries extérieures	27/10/2016	MERCIER DAVID	88100	13 941,60 TTC	16000901	M.A.P.A
	2. Electricité	27/10/2016	SAS ERRAES	88100	20 110,80 TTC	16000902	M.A.P.A
	3. Sols souples	27/10/2016	FRANCESCONI	88100	6480 TTC	16000903	M.A.P.A
	4. Peintures	27/10/2016	MILLE ET UNE COULEURS	88100	9396 TTC	16000904	M.A.P.A
	5. Plomberie	27/10/2016	THEISEN	88100	4893,74 TTC	16000905	M.A.P.A
	6. Plâtrerie	27/10/2016	ELIPS	54120	16648,68 TTC	16000906	M.A.P.A
Travaux de voirie 2016-2020	Accord cadre à bons de commande	03/11/2016	LINGENHELD	68127	Maxi 400 000€HT /an	16001001	M.A.P.A